

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ETRANGER : 40 F
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 26, Rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15 — Tél. : 306-51-00
Le bureau de vente est ouvert tous les jours, sauf le dimanche et les jours fériés, de 8 h. 30 à 12 h. et de 13 h. à 17 h.

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

5^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1972-1973

COMPTE RENDU INTEGRAL — 1^{re} SEANCE

Séance du Lundi 2 Avril 1973.

SOMMAIRE

1. — Ouverture de la cinquième législature de l'Assemblée nationale et de la seconde session ordinaire de 1972-1973 (p. 729).
2. — Constitution du bureau d'âge (p. 730).
3. — Communication de la liste des députés (p. 730).
4. — Requêtes en contestation d'opérations électorales (p. 730).
5. — Décisions du Conseil constitutionnel sur des requêtes en contestation d'opérations électorales (p. 730).
6. — Allocution de M. le président d'âge (p. 730).
7. — Election du président de l'Assemblée nationale (p. 731).
Scrutin.
Suspension et reprise de la séance (p. 731).
Proclamation du résultat : nomination de M. Edgar Faure.
8. — Discours de M. le président de l'Assemblée nationale (p. 731).

9. — Constitution des groupes (p. 732).
10. — Calendrier des prochains travaux de l'Assemblée (p. 732).
11. — Ordre du jour (p. 732).

PRESIDENCE DE M. VIRGILE BAREL,
doyen d'âge.

(A seize heures, M. Virgile Barel, président d'âge, prend place au fauteuil présidentiel. — Applaudissements sur tous les bancs.)

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

OUVERTURE DE LA CINQUIEME LEGISLATURE
DE L'ASSEMBLEE NATIONALE
ET DE LA SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1972-1973

M. le président. Je déclare ouvertes la cinquième législature de l'Assemblée nationale et la seconde session ordinaire de 1972-1973.

— 2 —

CONSTITUTION DU BUREAU D'AGE

M. le président. Aux termes de l'article 1^{er} du règlement, les six plus jeunes députés présents sont appelés à siéger au bureau pour remplir les fonctions de secrétaires provisoires. Ce sont : MM. Simon Lorière, Bernard-Reymond, Mayoud, Dalbera, Ducray, Jacques Legendre.

(Les six membres dont les noms précèdent prennent place au bureau.)

M. le président. Le bureau d'âge de l'Assemblée nationale est constitué.

— 3 —

COMMUNICATION DE LA LISTE DES DEPUTES

M. le président. En application de l'article L. O. 179 du code électoral, j'ai reçu de M. le ministre de l'intérieur et de M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé des départements et territoires d'outre-mer la liste des députés élus dans les départements de la métropole, dans les départements d'outre-mer et dans les territoires d'outre-mer.

Acte est donné de ces communications.

En application de l'article 2 du règlement, la liste des députés est affichée et sera publiée à la suite du compte rendu intégral de la présente séance.

— 4 —

REQUETES EN CONTESTATION D'OPERATIONS ELECTORALES

M. le président. En application de l'article L. O. 181 du code électoral, j'ai reçu du Conseil constitutionnel notification des requêtes en contestation d'opérations électorales qui lui sont parvenues.

Conformément à l'article 3 du règlement, ces communications sont affichées et seront publiées à la suite du compte rendu intégral de la présente séance.

— 5 —

DECISIONS DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL SUR DES REQUETES EN CONTESTATION D'OPERATIONS ELECTORALES

M. le président. En application de l'article L. O. 185 du code électoral, j'ai reçu du Conseil constitutionnel notification de diverses décisions de rejet relatives à des contestations d'opérations électorales.

Conformément à l'article 3 du règlement, ces décisions sont affichées et seront publiées à la suite du compte rendu intégral de la présente séance.

— 6 —

ALLOCUTION DE M. LE PRESIDENT D'AGE

M. le président. Mesdames, messieurs (Mmes et MM. les députés se lèvent), mes premiers mots seront pour évoquer la mémoire de nos deux collègues, disparus après la clôture de la dernière session de la quatrième législature : Louis-Alexis Delmas, représentant de la troisième circonscription de l'Aveyron depuis le 12 mars 1967, et Pierre Charic, député de la troisième circonscription du Loiret depuis 1958 et mort tragiquement le lendemain de sa réélection, le 12 mars 1973.

Leurs collègues ont apprécié leur activité dans l'accomplissement de leur fonction de parlementaire.

En mon nom et en votre nom à tous, j'assure leurs familles de nos profondes condoléances.

Mesdames et messieurs les députés, chers collègues, au cours de son allocution, prononcée à cette tribune en octobre 1957, le président d'âge, Marcel Cachin, ardent propagandiste du socialisme, évoqua les réformes du front populaire votées, plus de vingt ans auparavant, par la Chambre des députés et « relatives — dit-il — à la défense des salaires, à la laïcité, à l'enseignement ».

Commentant ces heureuses réformes, Marcel Cachin déclarait : « N'est-ce pas là matière à réflexion pour tous les esprits impartiaux ayant en vue l'intérêt bien compris de la France républicaine ? Une unité féconde s'était réalisée entre les partis représentant les classes populaires et les classes moyennes des villes et des campagnes de France. Ces partis s'étaient groupés dans une unité d'action dont notre peuple a conservé un souvenir durable et reconnaissant ».

Aujourd'hui, dans une conjoncture analogue, une date de naissance me vaut l'insigne honneur et la tâche de m'adresser aux représentants de la France. Je le ferai hors de tout esprit partisan, sans cependant dépeigner de son idéal le militant que je suis depuis plus d'un demi-siècle. Cet idéal, c'est une société où l'homme ne serait plus un loup pour l'homme, où l'homme, réconcilié avec lui-même, joindrait à des satisfactions matérielles des joies morales et intellectuelles, où la jeunesse aurait un avenir radieux, un avenir pour lequel elle manifeste aujourd'hui même puissamment, à Paris et dans toutes les grandes villes de France.

Voici près de quatre décennies que je suis entré dans cet hémicycle, où, volontairement très assidu, sauf les années de prison politique, j'ai assisté à des séances calmes, à des séances formelles, à des séances agitées.

Estimant que l'image politique de l'Assemblée nationale eût été plus exacte avec la représentation proportionnelle, je dis cependant que nous sommes la France. Nous la représentons telle que la consultation nationale l'a décidé, avec toutes les imperfections que l'on a constatées.

Nous sommes la nation française.

Nous tous, ici, détenons un mandat et devons le remplir au mieux des intérêts de nos mandants. Nul ne doit être mis à l'index. On ne doit pas dire « ceux-ci » et les autres, car les premiers sont plus de dix millions de Français et de Françaises qui produisent, manuellement et intellectuellement, une grande part de nos richesses. Leurs élus sont leurs porte-parole à part entière. On ne leur contestera plus ce droit. Nous ne devrions plus voir sévir, dans nos commissions, la pratique de refuser systématiquement tout rapport, sur des projets ou des propositions de loi, aux commissaires de certains groupes de l'Assemblée ! Nous ne devrions plus voir des rapporteurs, volontairement, ne pas remplir leur tâche pour desservir ces mêmes groupes !

Est-ce naïveté ? Je vois en bloc notre Assemblée. Elle résulte d'une campagne électorale où se sont exprimées les aspirations du peuple français, ses revendications, voire ses exigences.

Fait nouveau : un programme d'options précises a été exposé et durement combattu. Puis un catalogue de promesses est arrivé en écho.

Si, maîtrisant certains gros appétits, nous votions les lois sociales possibles et attendues, quel potentiel accru ce serait pour toute la nation ! La France, pays riche, pays de grandes possibilités, aux ouvriers habiles, aux paysans attachés à leurs terres, aux techniciens et aux savants admirables, aux intellectuels créateurs, la France se,ait en même temps ce pays où il ferait bon vivre, qu'ont évoqué au cours des siècles ses écrivains et ses poètes.

Or plus de dix millions de ces hommes et de ces femmes viennent de dire non au passé politique récent. Ils ont, sans conteste possible, affirmé leur volonté de changement. Ils ne sont pas satisfaits, ils veulent vivre mieux. Des députés diront dans le détail ce que ces millions de citoyens revendiquent pour leur activité professionnelle, leur logement, leurs déplacements, leurs études, leurs loisirs. Ce n'est pas mon rôle aujourd'hui. Mais qui peut ne pas entendre monter des profondeurs du peuple de France l'aspiration à une vie digne et réellement humaine ?

J'évoquais tout à l'heure le nom de Marcel Cachin. Comme lui, j'ai consacré ma vie à la cause de l'union des forces ouvrières et démocratiques. On me permettra sans doute de m'en autoriser pour dire aujourd'hui quelle joie profonde, quel espoir conquérant sont les miens à vivre ce progrès de l'unité des partis de gauche, ce développement de l'union populaire riche de promesses d'avenir.

Certes, il faudra un jour que soit mis un terme à l'accumulation des richesses à un pôle, et de la misère au pôle opposé ; nous savons bien qu'il ne peut y avoir d'amélioration substantielle et durable du sort des larges masses populaires sans la mise en œuvre de réformes qui mettront en cause la domination du grand capital ; mais il faut dans le présent que l'impossibilité de nuire soit imposée à quiconque tentera d'entraver le progrès.

Souvenons-nous qu'au moment où les forces vives de la démocratie et de la nation se rassemblaient dans le grand combat de la Résistance, nous nous prononcions tous ensemble pour que l'Etat fût libéré du poids des monopoles, pour que les richesses de la nation fussent à sa disposition, pour que chacun fût un citoyen responsable. Alors, nous étions nombreux à tenir ce langage. Aujourd'hui, mes amis et moi nous y sommes fidèles.

Ce n'est pas dans une démocratie restreinte, avec le pouvoir de décision entre les mains de quelques hommes, encore moins d'un seul, que le changement nécessaire interviendra. Une participation plus large, une démocratie étendue, pourraient seules assurer une vraie transformation de notre société.

Notre Assemblée, convaincue du rôle important du Parlement, devrait légiférer sur tous les problèmes du travail, de l'environnement, de la culture, de l'éthique, des libertés civiques et syndicales, toujours avec le souci de servir la France laborieuse ;

elle devrait légiférer en toute indépendance, maitresse de son ordre du jour, à même de prendre toutes initiatives, engageraient-elles des dépenses.

Consciente de ses prérogatives, elle devrait sur tous ces sujets discuter non seulement les textes présentés par le Gouvernement, mais aussi les siens propres, de quelque groupe qu'ils émanent.

Ainsi la voix du peuple, exprimée par le législatif, ne serait-elle pas ignorée par l'exécutif. Ainsi la fonction parlementaire trouverait-elle le rôle qui lui est normalement dévolu dans une République.

Mesdames, messieurs, vous admettez qu'il me soit impossible de ne pas jeter aussi un très rapide coup d'œil au-delà de nos frontières.

Depuis la fin de la dernière législature, un événement que beaucoup tiennent pour l'un des plus importants et des plus significatifs de notre siècle s'est accompli.

Je veux parler, bien entendu, de la fin de la guerre du Viet-Nam, et saluer le silence encore incertain des armes dans cette partie du monde. Je sais que tout n'est pas terminé, ni au Viet-Nam même ni dans l'ensemble de l'Indochine. Mais justement, c'est une raison supplémentaire pour que notre nouvelle Assemblée s'interroge sur ce qu'elle pourra faire afin que les derniers brandons de la guerre qui couve encore là-bas soient définitivement éteints, et qu'après trente années ces peuples connaissent la paix.

La paix, ne faut-il pas l'évoquer ? Il ne me semble pas inutile de réaffirmer que ce devrait être notre pensée incessante, et que notre Assemblée devrait infléchir toujours plus la politique française vers le désarmement, l'indépendance de la France, la coexistence pacifique, la lutte contre toutes les velléités de résurrection du fascisme.

Permettez-moi, à ce propos, une parenthèse pour émettre le vœu, un peu mais très peu personnel, que le bourreau nazi de milliers de Français, de Jean Moulin et de Max Barel, soit extradé de Bolivie et jugé à Lyon.

En conclusion, usant de mon privilège de doyen, je souhaite à la V^e législature de marquer une étape dans l'histoire de notre peuple qui sera un jour maître de son destin dans une France socialiste :

- où le travail des hommes retrouverait sa noblesse, serait une activité intelligente, bien rémunérée, ménageant les heures de pause nécessaires qui permettraient à tous l'accès à la culture ;
 - où nombre de travailleurs, au lieu de subir une véritable quarantaine pour ne pas parler de ghetto ! — seraient logés dans des appartements clairs, aérés, agréables, où ils pourraient connaître le bien-être et — pourquoï pas — le bonheur ;
 - où la grâce et le sourire des femmes pourraient s'épanouir et les rires des enfants s'égrener sans contrainte ;
 - où les berceaux seraient dans tous les foyers la certitude de joies intimes, et une affirmation de confiance en la vie ;
 - où les personnes âgées vivraient toutes dans la dignité, entourées de respect ;
 - où la recherche scientifique, médicale, sociale, philosophique aurait pour but le progrès bien compris ;
 - où régnerait l'harmonie entre les hommes parce que l'intérêt de chacun se fondrait dans l'intérêt général.
- Car, en définitive, dans le tourbillon des événements et des idées, notre objectif essentiel et permanent, c'est le bonheur des hommes. (Applaudissements.)

— 7 —

ELECTION DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

M. le président. L'ordre du jour appelle, conformément à l'article 9 du règlement, l'élection du président de l'Assemblée nationale.

Cette élection a lieu par scrutin secret à la tribune ; aux deux premiers tours de scrutin, la majorité absolue est requise et au troisième tour, la majorité relative suffit.

Le scrutin va se dérouler ainsi : chaque député monte à la tribune à l'appel de son nom et dépose, sous enveloppe, son bulletin dans l'urne placée sous la surveillance de l'un des secrétaires.

Des bulletins ont été imprimés au nom des candidats et sont à la disposition de nos collègues dans les salles voisines.

Le scrutin sera dépouillé par quatre scrutateurs titulaires et deux scrutateurs suppléants dont je vais tirer au sort le nom. (Il est procédé au tirage au sort des scrutateurs.)

M. le président. Sont désignés :
Scrutateurs titulaires : MM. Giovannini, Boulou, Boudon, Lecat ;
Scrutateurs suppléants : MM. de la Verpillière, Depietri.
Je vais tirer au sort la lettre par laquelle commencera l'appel nominal :

(Le sort désigne la lettre Z.)

M. le président. Le scrutin va être annoncé dans le Palais et sera ouvert dans cinq minutes.

M. le président. Le scrutin est ouvert.
Il sera clos à dix-sept heures vingt.
Huissier, veuillez commencer l'appel nominal.
(L'appel a lieu. — Le scrutin est ouvert à seize heures trente-cinq.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...
Le scrutin est clos.
J'invite MM. les scrutateurs qui ont été désignés au début de la séance à se rendre au troisième bureau pour procéder au dépouillement des bulletins qui vont y être portés.
Le résultat du scrutin sera proclamé ultérieurement.
La séance est suspendue pendant l'opération du dépouillement du scrutin.

(La séance, suspendue à dix-sept heures vingt-cinq, est reprise à dix-huit heures.)

M. le président. La séance est reprise.
Voici le résultat du dépouillement du scrutin pour la nomination du président de l'Assemblée nationale :

Nombre de votants.....	487
Bulletins blancs ou nuls.....	26
Suffrages exprimés.....	461
Majorité absolue.....	231

Ont obtenu :	
M. Edgar Faure	274 suffrages.
(Applaudissements prolongés.)	
M. Pierre Mauroy	180 suffrages.
(Applaudissements.)	
Divers	7 suffrages.

M. Edgar Faure ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, je le proclame président de l'Assemblée nationale et je l'invite à prendre place au fauteuil présidentiel. (Applaudissements prolongés.)

PRESIDENCE DE M. EDGAR FAURE

(M. Edgar Faure prend place au fauteuil présidentiel. — Applaudissements prolongés.)

— 8 —

DISCOURS DE M. LE PRESIDENT

M. le président. Mesdames, messieurs, mes chers collègues, celui d'entre vous que vous désignez, par un libre scrutin et dans une intime détermination, pour diriger vos travaux et pour présider à votre vie collective pendant le cours d'une législature, ne peut pas ne pas en ressentir l'honneur, et il est naturel qu'il en éprouve de la fierté.

Vous lui avez exprimé votre estime et votre confiance, personnellement, et il ne peut faire autrement que de commencer par vous en remercier.

Comme, par la règle consentie du scrutin majoritaire, la décision du plus grand nombre devient celle de tous, j'exprime ces sentiments à l'égard de vous tous. Et il m'est agréable de saluer ici le doyen d'âge, qui me permettra de l'appeler mon ami, Virgile Barel, puisque voilà près d'un tiers de siècle que nous nous sommes connus, dans les circonstances de la guerre et de la Libération.

Si les sentiments que je vous exprime revêtent une forme traditionnelle, il n'empêche qu'ils s'accompagnent, pour moi, d'une émotion assez forte. Et, pour cette même raison, vous comprendrez que je me dispense de chercher à donner à mon propos un tour sensationnel ou une dimension inédite.

Dans la circonstance qui nous réunit, l'exigence des devoirs ne laisse aux considérations personnelles et affectives qu'une place très mesurée dans l'instant.

A moi plus qu'à quiconque ici, sans doute, et en raison même du rang ou vous me portez, il appartient de concevoir qu'il s'agit moins d'une faveur que d'une charge, non pas d'une récompense mais d'un office, et que votre confiance n'est pas autre chose — mais elle est tout cela — qu'une invitation à la mériter sans relâche, sans réserve et, autant qu'il se peut humainement, sans faiblesse.

Le contrat politique que nous venons de conclure à ceci de particulier qu'il dépasse les volontés dont il émane et les

consentements dont l'échange vient d'être accompli. C'est l'acte créateur d'un pouvoir institutionnel prévu expressément par la Constitution qui nous régit.

Ainsi avons-nous perdu, vous et moi, notre liberté au moment même où nous en faisons usage, pour nous placer dans la mouvance d'une cause qui nous est commune et supérieure : la cause de la République, de la démocratie, dans laquelle le mécanisme des institutions parlementaires tient une place essentielle.

Le peuple français, au cours des scrutins qui ont composé cette Assemblée et notamment par le nombre élevé des votants, maintenu aux deux tours successifs, a administré, avec éclat, la preuve de son attachement profond à ce type d'institution.

Le fait est d'autant plus remarquable que des philosophies à la mode préconisent la désinstitutionnalisation de tout, à tous les étages et que certaines propagandes tendaient à accréditer l'idée que l'existence d'un pouvoir exécutif stable, assuré notamment par l'élection directe du Président de la République, réduisait le Parlement à un rôle figuratif et enregistreur. L'opinion publique ne s'est pas laissée séduire par l'utopie ni égarer par le sophisme. Là encore, le bon sens populaire a eu raison. Nous serions bien fautifs si nous donnions, quelque jour, des motifs de penser qu'il a eu tort.

A tout observateur de bonne foi, s'impose une double évidence. D'une part, le pouvoir législatif, loin de souffrir du terme qui a été mis aux confusions de naguère, s'en est trouvé renforcé et en quelque sorte réhabilité.

D'autre part, l'évolution même du monde contemporain lui assure, dans le secteur qui lui appartient en propre, une importance grandissante. Pendant une certaine période, on a pu croire qu'un déséquilibre allait s'établir au profit de l'exécutif parce que l'exécutif, seul, possède la souplesse et la vivacité nécessaires pour faire face aux problèmes opérationnels de la gestion économique de l'expansion.

Mais il apparaît bien aujourd'hui que ces mutations appellent, en dehors des nécessités courantes et changeantes de la stratégie, des mesures d'ensemble, des reconsidérations globales et parfois déchirantes, des décisions structurelles à longue portée. Ces décisions appartiennent à la compétence propre du législateur, à la fois parce qu'elles exigent une élaboration concertée et parce que, prises au nom du peuple, elles doivent être imposées au tumulte des égoïsmes, à la résistance des routines, à l'arrogance des pressions, à l'anarchie des intérêts.

L'œuvre législative de la précédente Assemblée n'a pas été médiocre et elle n'a pas été méconnue. Celle que nous devons accomplir, mes chers collègues, ne sera pas moins considérable, et les circonstances imposeront sans doute qu'elle soit encore plus ambitieuse et plus difficile.

Il dépend de nous, de notre harmonieuse collaboration avec les autres pouvoirs, de notre scrupule et de notre capacité à saisir dans l'authenticité les aspirations populaires, de notre obstination à placer les techniques de l'information et de la décision au service de l'homme, de la famille, de la cité, au lieu de laisser s'établir, comme il arrive parfois, la relation inverse, il dépend de nous, dans la mesure considérable et exactement définie de notre compétence, que la France réussisse le pari et offre le modèle d'une démocratie digne de son nom et maîtresse de son temps. *(Applaudissements prolongés.)*

— 9 —

CONSTITUTION DES GROUPES

M. le président. Je rappelle qu'en application de l'article 19 du règlement, les groupes devaient, pour se constituer officiellement, remettre à la présidence, avant 18 heures, une déclaration politique signée de leurs membres, accompagnée de la liste de ces membres et des députés apparentés et du nom du président du groupe.

Ces documents seront publiés au *Journal officiel* de demain.

— 10 —

CALENDRIER DES PROCHAINS TRAVAUX DE L'ASSEMBLEE

M. le président. Voici, d'autre part, le calendrier envisagé pour les prochains jours :

Mardi 3 avril :

A 10 heures 30 :

Réunion des présidents des groupes (local du 8^e bureau) en vue d'établir, dans l'ordre de présentation qu'ils déterminent, la liste commune de leurs candidats aux diverses fonctions du bureau.

Avant 15 heures 30 :

Dépôt au secrétariat général de la présidence des candidatures au bureau ;

Affichage des candidatures.

A 16 heures, si l'Assemblée en convient : séance publique.

Nomination, éventuellement par scrutin :

— des six vice-présidents ;

— des trois questeurs ;

— des douze secrétaires ;

Installation du bureau.

Mercredi 4 avril :

A 10 heures 30 :

Réunion des présidents des groupes — local du 8^e bureau — pour la répartition des sièges des six commissions permanentes et de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes de l'Assemblée.

A 14 heures trente :

Réunion des députés n'appartenant à aucun groupe pour leurs candidatures aux six commissions permanentes (local n° 2264).

A 15 heures :

Réunion des questeurs et des présidents des groupes, ou de leurs représentants à mon cabinet, en vue de procéder à la division de la salle des séances en autant de secteurs qu'il y a de groupes et de déterminer la place des députés non inscrits par rapport aux groupes.

Avant 18 heures :

Dépôt au bureau central des commissions (bureau n° 2203) des candidatures présentées par les groupes aux six commissions permanentes.

Affichage de ces candidatures.

Jeudi 5 avril :

Publication au *Journal officiel* (lois et décrets) et au feuilleton de la composition des six commissions permanentes.

A 10 heures :

Réunion des six commissions permanentes pour l'élection de leurs bureaux.

A 12 heures :

Dépôt au bureau central des commissions (bureau 2203) des candidatures à la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes de l'Assemblée.

A la même heure, conférence des présidents :

Pour l'établissement de l'ordre du jour et la fixation, pour la durée de la session, de la matinée réservée aux travaux des commissions.

A 16 heures, si l'Assemblée en convient, séance publique :

Nomination de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes de l'Assemblée ;

Fixation de l'ordre du jour.

A 18 heures :

Réunion de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes de l'Assemblée pour l'élection de son bureau (local 2206).

— 11 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Mardi 3 avril 1973, à seize heures, séance publique :

Nomination, éventuellement par scrutin :

— des six vice-présidents ;

— des trois questeurs ;

— des douze secrétaires.

Installation du bureau.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-huit heures quinze.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
VINCENT DELAECCHI.*

Bureau d'âge.

(Séance du 2 avril 1973.)

Président d'âge : M. Virgile Barel.

Secrétaires d'âge :

MM. Simon-Lorière.
Bernard-Reymond.

Mayoud.

Dalbera.

Ducray.

Lucandre (Jacques).

LISTE DES DEPUTES PAR CIRCONSCRIPTION

Communiquée par M. le ministre de l'intérieur et par M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des départements et territoires d'outre-mer, en application de l'article L. O. 179 du code électoral.

I. — DEPARTEMENTS DE LA METROPOLE

01 Air.

- 1^{re} circonscription..... MM. Barberot (Paul).
- 2^e — Anthonioz (Marcel).
- 3^e — de la Verpillière (Guy).

02 Aisne.

- 1^{re} circonscription..... MM. Aumont (Robert).
- 2^e — Lemeur (Daniel).
- 3^e — Brugnion (Maurice).
- 4^e — Renard (Roland).
- 5^e — Rossi (André).

03 Ailier.

- 1^{re} circonscription..... MM. Rolland (Hector).
- 2^e — Brun (Maurice).
- 3^e — Villon (Pierre) (Ginsburger dit).
- 4^e — Péronnet (Gabriel).

04 Alpes-de-Haute-Provence.

- 1^{re} circonscription..... MM. Massot (Marcel).
- 2^e — Delorme (Claude).

05 Alpes (Hautes-).

- 1^{re} circonscription..... MM. Bernard-Reymond (Pierre).
- 2^e — Dijoud (Paul).

06 Alpes-Maritimes.

- 1^{re} circonscription..... MM. Barel (Virgile).
- 2^e — Médecin (Jacques).
- 3^e — Icart (Fernand).
- 4^e — Aubert (Emmanuel).
- 5^e — Cornut-Gentille (Bernard).
- 6^e — Sauvaigo (Pierre).

07 Ardèche.

- 1^{re} circonscription..... MM. Cornet (Pierre).
- 2^e — Torre (Henri).
- 3^e — Liogier (Albert).

08 Ardennes.

- 1^{re} circonscription..... MM. Meunier (Lucien).
- 2^e — Lebon (André).
- 3^e — Sourdille (Jacques).

09 Ariège.

- 1^{re} circonscription..... MM. Faure (Gilbert).
- 2^e — Saint-Paul (André).

10 Aube.

- 1^{re} circonscription..... MM. Gravelle (André).
- 2^e — Galley (Robert).
- 3^e — Granet (Paul).

11 Aude.

- 1^{re} circonscription..... MM. Gayraud (Antoine).
- 2^e — Vals (Francis).
- 3^e — Capdeville (Robert).

12 Aveyron.

- 1^{re} circonscription..... MM. Briane (Jean).
- 2^e — Fabre (Robert).
- 3^e — Gabriac (Jean).

13 Bouches-du-Rhône.

- 1^{re} circonscription..... MM. Comiti (Joseph).
- 2^e — Loo (Charles).
- 3^e — Defferre (Gaston).
- 4^e — Billoux (François).
- 5^e — Lazzarino (Georges).
- 6^e — Garcin (Edmond).
- 7^e — Cermolacce (Paul).
- 8^e — Masse (Jean).
- 9^e — Philibert (Louis).
- 10^e — Rieubon (René).
- 11^e — Porelli (Vincent).

14 Calvados.

- 1^{re} circonscription..... MM. Mexandeau (Louis).
- 2^e — Bisson (Robert).
- 3^e — d'Ornano (Michel).
- 4^e — d'Harcourt (François).
- 5^e — Stirn (Olivier).

15 Cantal.

- 1^{re} circonscription..... MM. Chauvet (Augustin).
- 2^e — Raynal (Pierre).

16 Charente.

- 1^{re} circonscription..... MM. Réthoré (Raymond).
- 2^e — Hardy (Francis).
- 3^e — Alloncle (Michel).

17 Charente-Maritime.

- 1^{re} circonscription..... MM. Crépeau (Michel).
- 2^e — Bignon (Albert).
- 3^e — Brugerolle (André).
- 4^e — Joanne (Louis).
- 5^e — de Lipkowski (Jean).

18 Cher.

- 1^{re} circonscription..... MM. Boisdé (Raymond).
- 2^e — Boinvilliers (Jean).
- 3^e — Papon (Maurice).

19 Corrèze.

- 1^{re} circonscription..... MM. Franchère (Pierre).
- 2^e — Charbonnel (Jean).
- 3^e — Chirac (Jacques).

20 Corse.

- 1^{re} circonscription..... MM. Alfonsi (Nicolas).
- 2^e — Zuccarelli (Jean).
- 3^e — de Rocca Serra (Jean-Paul).

21 Côte-d'Or.

- 1^{re} circonscription..... MM. Poujadé (Robert).
- 2^e — Berger (Henry).
- 3^e — Lecat (Jean-Philippe).
- 4^e — Mathieu (Gilbert).

22 Côtes-du-Nord.

- 1^{re} circonscription..... MM. Le Foll (Yves).
- 2^e — Josselin (Charles).
- 3^e — Dienesch (Marie-Madeleine).
- 4^e — MM. Ollivro (Edouard).
- 5^e — Bourdellès (Pierre).

23 Creuse.

- 1^{re} circonscription..... MM. Beck (Guy).
- 2^e — Chandernagor (André).

24 Dordogne.

- 1^{re} circonscription..... MM. Guéna (Yves).
- 2^e — Pimont (Louis).
- 3^e — Bonnet (Alain).
- 4^e — Dutard (Lucien).

25 Doubs.

1 ^{re}	circonscription.....	MM. Weinman (Jacques)
2 ^e	—	Boulloche (André).
3 ^e	—	Faure (Edgar).

26 Drôme.

1 ^{re}	circonscription.....	MM. Ribadeau Dumas (Roger).
2 ^e	—	Michel (Henri).
3 ^e	—	Fillioud (Georges).

27 Eure.

1 ^{re}	circonscription.....	MM. de Broglie (Jean).
2 ^e	—	Michel (Claude).
3 ^e	—	Montagne (Rémy).
4 ^e	—	Tomasini (René).

28 Eure-et-Loir.

1 ^{re}	circonscription.....	MM. Gerbet (Claude).
2 ^e	—	Legendre (Maurice).
3 ^e	—	Dousset (Maurice).

29 Finistère.

1 ^{re}	circonscription.....	MM. Bécam (Marc).
2 ^e	—	de Bennetot (Michel).
3 ^e	—	de Poulpiquet (Gabriel).
4 ^e	—	Lelong (Pierre).
5 ^e	—	Caill (Antoine).
6 ^e	—	M ^{me} Ploux (Suzanne).
7 ^e	—	MM. Guermeur (Guy).
8 ^e	—	Le Pensec (Louis).

30 Gard.

1 ^{re}	circonscription.....	MM. Jourdan (Emile).
2 ^e	—	Bastide (Jean).
3 ^e	—	Roucaute (Roger).
4 ^e	—	Millet (Gilbert).

31 Garonne (Haute-).

1 ^{re}	circonscription.....	MM. Savary (Alain).
2 ^e	—	Baudis (Pierre).
3 ^e	—	Andrieu (Maurice).
4 ^e	—	Raymond (Alex).
5 ^e	—	Houteer (Gérard).
6 ^e	—	Lassère (Jean).

32 Gers.

1 ^{re}	circonscription.....	MM. Laborde (Jean).
2 ^e	—	de Montesquiou (Pierre).

33 Gironde.

1 ^{re}	circonscription.....	MM. Valleix (Jean).
2 ^e	—	Chaban-Delmas (Jacques).
3 ^e	—	Deschamps (Henri).
4 ^e	—	Madrelle (Philippe).
5 ^e	—	Achille-Fould (Aymar).
6 ^e	—	Sainte-Marie (Michel).
7 ^e	—	Cazenave (Franck).
8 ^e	—	Lagorce (Pierre).
9 ^e	—	Boulin (Robert).
10 ^e	—	Deliaune (Gérard).

34 Hérault.

1 ^{re}	circonscription.....	MM. Frèche (Georges).
2 ^e	—	Sénès (Gilbert).
3 ^e	—	Arraut (Pierre).
4 ^e	—	Balmigère (Paul).
5 ^e	—	Bayou (Raoul).

35 Ille-et-Vilaine.

1 ^{re}	circonscription.....	MM. Cressard (Jacques).
2 ^e	—	Le Douarec (François).
3 ^e	—	Méhaignerie (Pierre).
4 ^e	—	Renouard (Isidore).
5 ^e	—	Cointat (Michel).
6 ^e	—	Bourges (Yvon).

36 Indre.

1 ^{re}	circonscription.....	MM. Lemoine (Marcel).
2 ^e	—	Tissandier (Maurice).
3 ^e	—	Mourot (Jean-Paul).

37 Indre-et-Loire.

1 ^{re}	circonscription.....	MM. Royer (Jean).
2 ^e	—	Lepage (Pierre).
3 ^e	—	Berthouin (Fernand).
4 ^e	—	Voisin (André).

38 Isère.

1 ^{re}	circonscription.....	MM. Paquet (Aimé).
2 ^e	—	Dubedout (Hubert).
3 ^e	—	Maisonnat (Louis).
4 ^e	—	Gau (Jacques).
5 ^e	—	Mermaz (Louis).
6 ^e	—	Boyer (Jean).
7 ^e	—	Cattin-Bazin (Maurice).

39 Jura.

1 ^{re}	circonscription.....	MM. Feit (René).
2 ^e	—	Duhamel (Jacques).

40 Landes.

1 ^{re}	circonscription.....	MM. Mirtin (André).
2 ^e	—	Lavielle (Henri).
3 ^e	—	Commenay (Jean-Marie).

41 Loir-et-Cher.

1 ^{re}	circonscription.....	MM. Sudreau (Pierre).
2 ^e	—	Corrèze (Roger).
3 ^e	—	Desanlis (Jean).

42 Loire.

1 ^{re}	circonscription.....	MM. Durafour (Michel).
2 ^e	—	Neuwirth (Lucien).
3 ^e	—	Chazalon (André).
4 ^e	—	Partrat (Roger).
5 ^e	—	Terrenoire (Alain).
6 ^e	—	Rivière (Paul).
7 ^e	—	Jacquet (Michel).

43 Loire (Haute-).

1 ^{re}	circonscription.....	MM. Barrot (Jacques).
2 ^e	—	Simon (Jean-Claude).

44 Loire-Atlantique.

1 ^{re}	circonscription.....	MM. Bolo (Alexandre).
2 ^e	—	Chauvel (Christian).
3 ^e	—	Macquet (Benoît).
4 ^e	—	Maujouan du Gasset (Joseph).
5 ^e	—	Hunault (Xavier).
6 ^e	—	Carpentier (Georges).
7 ^e	—	Guichard (Olivier).
8 ^e	—	Richard (Lucien).

45 Loiret.

1 ^{re}	circonscription.....	MM. Duvallard (Henri).
2 ^e	—	Sallé (Louis).
3 ^e	—	Charié (Pierre), décédé le 12 mars 1973 et remplacé par M. Girard (Gaston).
4 ^e	—	Deniau (Xavier).

46 Lot.

1 ^{re}	circonscription.....	MM. Faure (Maurice).
2 ^e	—	Pons (Bernard).

47 Lot-et-Garonne.

1^{re} circonscription..... MM. Laurissergues (Christian).
 2^e — Ruffe (Hubert).
 3^e — Schloesing (Edouard).

48 Lozère.

1^{re} circonscription..... MM. Couderc (Pierre).
 2^e — Blanc (Jacques).

49 Maine-et-Loire.

1^{re} circonscription..... MM. Narquin (Jean).
 2^e — Foyer (Jean).
 3^e — Boudon (Paul).
 4^e — Bégault (Jean).
 5^e — Ligot (Maurice).
 6^e — La Combe (René).

50 Manche.

1^{re} circonscription..... MM. Daillet (Jean-Marie).
 2^e — Bizet (Emile).
 3^e — Baudouin (Henri).
 4^e — Godefroy (Pierre).
 5^e — Darinot (Louis).

51 Marne.

1^{re} circonscription..... MM. Taittinger (Jean).
 2^e — Falala (Jean).
 3^e — Degraeve (Jean).
 4^e — Stasi (Bernard).

52 Marne (Haute-).

1^{re} circonscription..... MM. Favre (Jean).
 2^e — Delong (Jacques).

53 Mayenne.

1^{re} circonscription..... MM. Buron (Pierre).
 2^e — de Gastines (Henri).
 3^e — Denis (Bertrand).

54 Meurthe-et-Moselle.

1^{re} circonscription..... MM. Servan-Schrëiber
 (Jean-Jacques).
 2^e — Coulais (Claude).
 3^e — Weber (Pierre).
 4^e — Bichat (Jean).
 5^e — Fouchet (Christian).
 6^e — Schwartz (Gilbert).
 7^e — Drapier (Robert).

55 Meuse.

1^{re} circonscription..... MM. Bernard (Jean).
 2^e — Beauguitte (André).

56 Morbihan.

1^{re} circonscription..... MM. Marcellin (Raymond).
 2^e — Bonnet (Christian).
 3^e — Laudrin (Hervé).
 4^e — Bouvard (Loïc).
 5^e — Allainmat (Yves).
 6^e — Ihuel (Paul).

57 Moselle.

1^{re} circonscription..... MM. Kiffer (Jean).
 2^e — Kédinger (Pierre).
 3^e — Lepietri (César).
 4^e — Schnebelen (Maurice).
 5^e — Schwartz (Julien).
 6^e — M^{me} Frétsch (Anne-Marie).
 7^e — MM. Seitlinger (Jean).
 8^e — Messmer (Pierre).

58 Nièvre.

1^{re} circonscription..... MM. Benoist (Jean-Marie).
 2^e — Huyghues des Etages
 (Jacques).
 3^e — Mitterrand (François).

59 Nord.

1^{re} circonscription..... MM. Ségard (Norbert).
 2^e — Mauroy (Pierre).
 3^e — Billecocq (Pierre).
 4^e — Cornette (Arthur).
 5^e — Notebard (Arthur).
 6^e — Laurent (André).
 7^e — Desmulliez (André).
 8^e — Clérambeaux (Léonce).
 9^e — Blary (Henri).
 10^e — Haesebroeck (Gérard).
 11^e — Denvers (Albert).
 12^e — Cornette (Maurice).
 13^e — Dameite (Auguste).
 14^e — Roger (Emile).
 15^e — Hage (Georges).
 16^e — Legendre (Jacques).
 17^e — Durlieux (Jean).
 18^e — Bustin (Georges).
 19^e — Donnez (Georges).
 20^e — Ansart (Gustave).
 21^e — Naveau (Charles).
 22^e — Maton (Albert).
 23^e — Eloy (Didier).

60 Oise.

1^{re} circonscription..... MM. Dassault (Marcel).
 2^e — Nessler (Edmond).
 3^e — Hersant (Robert).
 4^e — Quentier (René).
 5^e — Bénard (François).

61 Orne.

1^{re} circonscription..... MM. Goulet (Daniel).
 2^e — Boudet (Roland).
 3^e — Noal (Pierre).

62 Pas-de-Calais.

1^{re} circonscription..... MM. Mollet (Guy).
 2^e — Chambon (Jean).
 3^e — Pignion (Lucien).
 4^e — Beraud (Marcel).
 5^e — Bardol (Jean).
 6^e — Le Sénéchal (Louis).
 7^e — Barthe (Jean-Jacques).
 8^e — Huguet (Roland).
 9^e — Carlier (Edouard).
 10^e — Andrieux (Maurice).
 11^e — Lucas (Henri).
 12^e — Darras (Henri).
 13^e — Delelis (André).
 14^e — Legrand (Joseph).

63 Puy-de-Dôme.

1^{re} circonscription..... MM. Boulay (Arsène).
 2^e — Girscard d'Estaing (Valéry).
 3^e — Planeix (Joseph).
 4^e — Sauzedde (Fernand).
 5^e — Vacant (Edmond).

64 Pyrénées-Atlantiques.

1^{re} circonscription..... MM. Labarrère (André).
 2^e — Plantier.
 3^e — Inchauspé (Michel).
 4^e — Marie (Bernard).

65 Pyrénées (Hautes-).

1 ^{re} circonscription.....	MM. Guerlin (André).
2 ^e —	Abadie (François).

66 Pyrénées-Orientales.

1 ^{re} circonscription.....	MM. Alduy (Paul).
2 ^e —	Tourné (André).

67 Rhin (Bas-).

1 ^{re} circonscription.....	MM. Radius (René).
2 ^e —	Bord (André).
3 ^e —	Burckel (Jean-Claude).
4 ^e —	Ehm (Albert).
5 ^e —	Caro (Jean-Marie).
6 ^e —	Zeller (Adrien).
7 ^e —	Grussenmeyer (François).
8 ^e —	Sprauer (Germain).

68 Rhin (Haut-).

1 ^{re} circonscription.....	MM. Hausherr (Justin).
2 ^e —	Bourgeois (Georges).
3 ^e —	Weisenhorn (Pierre).
4 ^e —	Muller (Emile).
5 ^e —	Glsinger (Antoine).

69 Rhône.

1 ^{re} circonscription.....	MM. Caille (René).
2 ^e —	Guillermin (Henri).
3 ^e —	Soustelle (Jacques).
4 ^e —	Joxe (Louis).
5 ^e —	Cousté (Pierre-Bernard).
6 ^e —	Gagnaire (Etienne).
7 ^e —	Dugoujon (Frédéric).
8 ^e —	Hamel (Emmanuel).
9 ^e —	Mayoud (Alain).
10 ^e —	Ducray (Gérard).
11 ^e —	Houël (Marcel).
12 ^e —	Hamelin (Xavier).
13 ^e —	Poperen (Jean).

70 Saône (Haute-).

1 ^{re} circonscription.....	MM. Vitter (Pierre).
2 ^e —	Beucler (Jean-Jacques).

71 Saône-et-Loire.

1 ^{re} circonscription.....	MM. Malaud (Philippe).
2 ^e —	Duraffour (Paul).
3 ^e —	Lacagne (Henri).
4 ^e —	Jarrot (André).
5 ^e —	Joxe (Pierre).

72 Sarthe.

1 ^{re} circonscription.....	MM. Chasseguet (Gérard).
2 ^e —	Chaumont (Jacques).
3 ^e —	Dronne (Raymond).
4 ^e —	Le Theule (Joël).
5 ^e —	d'Aillières (Michel).

73 Savoie.

1 ^{re} circonscription.....	MM. Besson (Louis).
2 ^e —	Fontanet (Joseph).
3 ^e —	Cot (Jean-Pierre).

74 Savoie (Haute-).

1 ^{re} circonscription.....	MM. Brocard (Jean).
2 ^e —	Pianta (Georges).
3 ^e —	Herzog (Maurice).

75 Paris.

1 ^{re} circonscription.....	MM. Krieg (Pierre).
2 ^e —	Dominati (Jacques).
3 ^e —	Tiberi (Jean).
4 ^e —	Bas (Pierre).
5 ^e —	Frédéric-Dupont (Edouard).
6 ^e —	Couve de Murville (Maurice).
7 ^e —	Kaspereit (Gabriel).
8 ^e —	Marcus (Claude).
9 ^e —	Fanton (André).
10 ^e —	Chambaz (Jacques).
11 ^e —	Frey (Roger).
12 ^e —	de Bénouville (Pierre).
13 ^e —	M ^{me} Moreau (Gisèle).
14 ^e —	MM. Germain (Hubert).
15 ^e —	Claudius-Petit (Eugène).
16 ^e —	Lunet de la Malène (Christian).
17 ^e —	Marette (Jacques).
18 ^e —	M ^{me} de Hautecloque (Nicole).
19 ^e —	MM. Roux (Claude).
20 ^e —	Mesmin (Georges).
21 ^e —	Stehlin (Paul).
22 ^e —	Lafay (Bernard).
23 ^e —	de Préaumont (Jean).
24 ^e —	Missoffé (François).
25 ^e —	Chinaud (Roger).
26 ^e —	Le Tac (Joël).
27 ^e —	Baillot (Louis).
28 ^e —	Fiszbin (Henri).
29 ^e —	Laurent (Paul).
30 ^e —	Dalbera (Daniel).
31 ^e —	Villa (Lucien).

76 Seine-Maritime.

1 ^{re} circonscription.....	MM. Lecanuët (Jean).
2 ^e —	Larue (Tony).
3 ^e —	Leroy (Roland).
4 ^e —	Martin (André).
5 ^e —	Bettencourt (André).
6 ^e —	Georges (Maurice).
7 ^e —	Duroméa (André).
8 ^e —	Fossé (Roger).
9 ^e —	Offroy (Raymond).
10 ^e —	Delatre (Georges).

77 Seine-et-Marne.

1 ^{re} circonscription.....	MM. Vivien (Alain).
2 ^e —	Bordu (Gérard).
3 ^e —	Flornoy (Bertrand).
4 ^e —	Peyrefitte (Alain).
5 ^e —	Julia (Didier).

78 Yvelines.

1 ^{re} circonscription.....	MM. Bourson (Pierre).
2 ^e —	Palewski (Jean-Paul).
3 ^e —	Godon (Gérard).
4 ^e —	Lauriol (Marc).
5 ^e —	Destreanu (Bernard).
6 ^e —	Wagner (Robert).
7 ^e —	Ribes (Pierre).
8 ^e —	M ^{me} Thome-Patenôtre (Jacqueline).

79 Sèvres (Deux-).

1 ^{re} circonscription.....	MM. Gaillard (René).
2 ^e —	Fouchier (Jacques).
3 ^e —	Brochard (Albert).

80 Somme.

1 ^{re} circonscription.....	MM. Lamps (René).
2 ^e —	Massoubre (Jean-Louis).
3 ^e —	Bignon (Charles).
4 ^e —	Lejeune (Max).
5 ^e —	Audinot (André).

81 Tarn.

1^{re} circonscription..... MM. Billoux (André).
 2^e — Limouzy (Jacques).
 3^e — Spénales (Georges).

82 Tarn-et-Garonne.

1^{re} circonscription..... MM. Bonhomme (Jean).
 2^e — Ver (Antonin).

83 Var.

1^{re} circonscription..... MM. Gaudin (Pierre).
 2^e — Bénéard (Mario).
 3^e — Simon-Lorière (Aymeric).
 4^e — Giovannini (Philippe).

84 Vaucluse.

1^{re} circonscription..... MM. Duffaut (Henri).
 2^e — Leenhardt (Francis).
 3^e — Bérard (Jacques).

85 Vendée.

1^{re} circonscription..... MM. Caillaud (Paul).
 2^e — Forens (André).
 3^e — Mauger (Pierre).
 4^e — Ansquer (Vincent).

86 Vienne.

1^{re} circonscription..... MM. Vertadier (Pierre).
 2^e — Abelin (Pierre).
 3^e — Peyret (Claude).

87 Vienne (Haute-).

1^{re} circonscription..... M^{me} Constans (Hélène).
 2^e — MM. Rigout (Marcel).
 3^e — Longueue (Louis).

88 Vosges.

1^{re} circonscription..... MM. Hoffer (Marcel).
 2^e — Lemaire (Maurice).
 3^e — Poncelet (Christian).
 4^e — Voilquin (Albert).

89 Yonne.

1^{re} circonscription..... MM. Soisson (Jean-Pierre).
 2^e — Chamant (Jean).
 3^e — Piot (Jacques).

90 Territoire de Belfort.

1^{re} circonscription..... MM. Chevènement (Jean-Pierre).
 2^e — Forni (Raymond).

91 Essonne.

1^{re} circonscription..... MM. Combrisson (Roger).
 2^e — Boscher (Michel).
 3^e — Juquin (Pierre).
 4^e — Vizet (Robert).

92 Hauts-de-Seine.

1^{re} circonscription..... MM. L'Huilier (Waldeck).
 2^e — Chalandon (Albin).
 3^e — Frélaud (Dominique).
 4^e — Jans (Parfait).
 5^e — Gérard-Deprez (Charles).
 6^e — Peretti (Achille).
 7^e — Barbet (Raymond).
 8^e — Baumel (Jacques).
 9^e — Labbé (Claude).
 10^e — Gorse (Georges).
 11^e — Ducoloné (Guy).
 12^e — Mazaud (Pierre).
 13^e — Ginoux (Henri).

93 Seine-Saint-Denis.

1^{re} circonscription..... MM. Fajon (Etienne).
 2^e — Berthelot (Marcelin).
 3^e — Ralite (Jack).
 4^e — Nilès (Maurice).
 5^e — Gouhier (Roger).
 6^e — M^{me} Chonavel (Jacqueline).
 7^e — MM. Odru (Louis).
 8^e — Ballanger (Robert).
 9^e — Valenet (Raymond).

94 Val-de-Marne.

1^{re} circonscription..... MM. Marchais (Georges).
 2^e — Dupuy (Fernand).
 3^e — Gosnat (Georges).
 4^e — Franceschi (Joseph).
 5^e — Billotte (Pierre).
 6^e — Nungesser (Roland).
 7^e — Vivien (Robert-André).
 8^e — Kalinsky (Maxime).

95 Val-d'Oise.

1^{re} circonscription..... MM. Poniatowski (Michel).
 2^e — Weber (Claude).
 3^e — Feix (Léon).
 4^e — Ribière (René).
 5^e — Canacos (Henry).

II. — DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER

Guadeloupe.

1^{re} circonscription..... MM. Hélène (Léopold).
 2^e — Jallon (Frédéric).
 3^e — Guillod (Raymond).

Guyane.

M. Rivierez (Hector).

Martinique.

1^{re} circonscription..... MM. Petit (Camille).
 2^e — Césaire (Aimé).
 3^e — Sablé (Victor).

Réunion.

1^{re} circonscription..... MM. Debré (Michel).
 2^e — Fontaine (Jean).
 3^e — Cerneau (Marcel).

III. — TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Comores.

1^{re} circonscription..... MM. Mohamed (Ahmed).
 2^e — Dahalani (Mohamed).

Territoire français des Afars et des Issas.

M. Omar Farah Iltireh.

Iles Wallis et Futuna.

M. Brial (Benjamin).

Nouvelle-Calédonie et dépendances et Nouvelles-Hébrides.

M. Pidjot (Roch).

Polynésie française.

M. Sanford (Francis).

Saint-Pierre et Miquelon.

M. Gabriel (Frédéric).

Requêtes en contestation d'opérations électorales.

(Communications faites à l'Assemblée nationale par le Conseil constitutionnel en application de l'article L. O. 181 du code électoral.)

CIRCONSCRIPTIONS	NOM DU DÉPUTÉ dont l'élection est contestée.	TOUR de scrutin.	NOM des requérants.
Métropole.			
Alpes-Maritimes (5 ^e)...	MM. Cornut-Gentille.	2 ^e	MM. Pasquini.
Ardennes (1 ^{re}).....	Meunier.	2 ^e	Richard et Visse.
Ardennes (3 ^e).....	Sourdille.	2 ^e	Dromby.
Corse (2 ^e).....	Zuccarelli.	2 ^e	Giacomi.
Corse (3 ^e).....	De Rocca Serra.	1 ^{er}	Gabrieleff.
	»	»	Bungelmi.
Drôme (1 ^{re}).....	Ribadeau Dumas.	2 ^e	Paradon.
Eure (3 ^e).....	Montagne.	2 ^e	Demeillez.
Gironde (1 ^{re}).....	Valleix.	2 ^e	Couton.
Hérault (1 ^{re}).....	Frêche.	2 ^e	Couveinhes.
Indre-et-Loire (2 ^e).....	Lepage.	2 ^e	Lelong.
Isère (7 ^e).....	Cattin-Bazin.	2 ^e	Ribeaud.
Landes (1 ^{re}).....	Mirtin.	2 ^e	Duroure.
	»	»	Dales.
Loire (Haute-) (2 ^e)....	Simon.	2 ^e	Eyraud.
	»	»	Chalaye.
Lot (2 ^e).....	Pons.	2 ^e	Malvy.
Marne (3 ^e).....	Degraeve.	2 ^e	Poitevin.
Meurthe-et-Moselle (7 ^e)	Drapier.	2 ^e	Porcu.
Morbihan (1 ^{re}).....	Marcellin.	2 ^e	Waquet.
Moselle (2 ^e).....	Kédinger.	2	Wetzel.
	»	»	Wilhem.
Paris (3 ^e).....	Tiberi.	2 ^e	Dupont dit Aguiqui Mouna.
	»	»	Bloch.
Paris (27 ^e).....	Ballot.	2 ^e	Akar.
Pas-de-Calais (4 ^e).....	Beraud.	2 ^e	Saltenave.
Pyrénées-Atlantiques (1 ^{re})	Labarrère.	2 ^e	
Pyrénées-Atlantiques (2 ^e)	Plantier.	2 ^e	Sabarots.
Rhin (Haut-) (1 ^{re}).....	Hausherr.	2 ^e	Borocco.
	»	»	Jung.
Rhône (3 ^e).....	Soustelle.	2 ^e	Thomas.
	»	»	Sestier.
Rhône (7 ^e).....	Dugoujon.	2 ^e	Quester-Séméon.
Sarthe (1 ^{re}).....	Chasseguet.	2 ^e	Boulard.
Sarthe (3 ^e).....	Dronne.	2 ^e	Fouet.
	»	»	Mme Rousseau.
Seine-et-Marne (1 ^{re})....	A. Vivien.	2 ^e	MM. Siron.
Tarn-et-Garonne (1 ^{re})....	Bonhomme.	2 ^e	Saubestre.
	»	»	Lacombe.
Val-de-Marne (4 ^e).....	Franceschi.	2 ^e	Grotteray.
Val-de-Marne (6 ^e).....	Nungesser.	2 ^e	Audfray.
Val-d'Oise (2 ^e).....	Weber.	2 ^e	Richard.
Val-d'Oise (3 ^e).....	Feix.	1 ^{er}	Pelletier.
Var (4 ^e).....	Giovannini.	2 ^e	Bayle.
Vendée (2 ^e).....	Forens.	2 ^e	Texier.
Départements d'outre-mer.			
Guadeloupe (1 ^{re}).....	Helène.	2 ^e	(1).
Guadeloupe (2 ^e).....	Jatton.	2 ^e	Gargar.
	»	»	Lacavé.
	»	»	Combet et Céleste.
	»	»	Meril.
	»	»	Tenon-Songeon.
	»	»	Mme Belleterre et autres.
Guadeloupe (3 ^e).....	Guilliod.	2 ^e	MM. Gargar.
Martinique (1 ^{re}).....	Camille Petit.	1 ^{er}	Calaber.
Martinique (2 ^e).....	Césaire.	1 ^{er}	Gerrmain.
	»	»	Valcin.
Réunion (1 ^{re}).....	Debré.	1 ^{er}	Bertil et Payet.
Réunion (2 ^e).....	Fontaine.	1 ^{er}	Vergès.
	»	2 ^e	Vergès.
Réunion (3 ^e).....	Cerneau.	1 ^{er}	R. Hoarau.
	»	»	E. Hoarau et G. Hoarau.
Territoire d'outre-mer.			
Territoire français des Afars et des Issa.	Omar Farah Iltireh.	1 ^{er}	Ibrahim Harbi Farah.
Requête non dirigée contre l'élection d'un député dans une circonscription déterminée.	Blanchard.		
Idem.	Revel.		
Idem.	Lefer.		

(1) L'élection de cette circonscription fait l'objet de 108 requêtes en contestation.

Décisions du Conseil constitutionnel sur des requêtes en contestation d'opérations électorales.

(Communications faites à l'Assemblée nationale par le Conseil constitutionnel en application de l'article L.O. 185 du code électoral.)

DÉCISION N° 73-583. — SÉANCE DU 22 MARS 1973

Paris (3^e circonscription).

Le Conseil constitutionnel,
Vu l'article 59 de la Constitution ;
Vu l'ordonnance du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel ;
Vu le code électoral ;
Vu la requête présentée par M. André Dupont, dit Aguiqui Mouna, demeurant 12, rue Tholozé, à Paris (18^e), ladite requête enregistrée le 8 mars 1973 au secrétariat général du Conseil constitutionnel et tendant à ce qu'il plaise au Conseil statuer sur les opérations électorales auxquelles il a été procédé le 4 mars 1973 et auxquelles il sera éventuellement procédé le 11 mars 1973 dans la 3^e circonscription de Paris pour la désignation d'un député à l'Assemblée nationale ;
Où le rapporteur en son rapport ;

En ce qui concerne les conclusions tendant à l'annulation des opérations électorales du 4 mars 1973 :

Considérant qu'il résulte des dispositions des articles 33 et 35 de l'ordonnance du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel, que le Conseil ne peut être valablement saisi de contestations autres que celles dirigées contre l'élection d'un parlementaire ;

Considérant que les opérations électorales auxquelles il a été procédé le 4 mars 1973 dans la 3^e circonscription de Paris n'ont pas donné lieu à la désignation d'un député ; que, dès lors, les conclusions de la requête de M. Dupont dirigées contre lesdites opérations électorales sont irrecevables et ne sauraient être accueillies ;

En ce qui concerne les conclusions tendant à l'annulation des opérations électorales du 11 mars 1973 :

Considérant qu'en vertu des dispositions de l'article 33 de l'ordonnance du 7 novembre 1958 susvisée, les contestations en matière électorale ne peuvent être formées que « durant les dix jours qui suivent la proclamation des résultats du scrutin » ;

Considérant que la requête de M. Dupont a été enregistrée au secrétariat général du Conseil constitutionnel le 8 mars 1973, soit avant la proclamation des résultats des opérations électorales du 11 mars 1973 ; que, par suite, les conclusions tendant à l'annulation desdites opérations ne sont pas recevables,

Décide :

Art. 1^{er}. — La requête susvisée de M. Dupont est rejetée.

Art. 2. — La présente décision sera notifiée à l'Assemblée nationale et publiée au *Journal officiel* de la République française.

Délibéré par le Conseil constitutionnel dans sa séance du 22 mars 1973, où siégeaient MM. Gaston Palewski, président, Monnet, Rey, Sainteny, Goguel, Dubois, Coste-Floret, Chatenet, Luchaire.

DÉCISION N° 73-585. — SÉANCE DU 22 MARS 1973

Le Conseil constitutionnel,
Vu l'article 59 de la Constitution ;
Vu l'ordonnance du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel ;
Vu le code électoral ;

Vu la requête présentée par M. Claude Blanchard, demeurant 99, avenue des Châmes, à Fontenay-sous-Bois (Val-de-Marne), ladite requête enregistrée le 12 mars 1973 au secrétariat général du Conseil constitutionnel et tendant à ce qu'il plaise au Conseil statuer sur les opérations électorales auxquelles il a été procédé le 11 mars 1973 ;
Où le rapporteur en son rapport ;

Considérant qu'il résulte des dispositions des articles 33 et 35 de l'ordonnance du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel que le Conseil ne peut être valablement saisi de contestations autres que celles dirigées contre l'élection d'un parlementaire ;

Considérant que M. Blanchard demande « l'annulation des élections législatives du 11 mars 1973 » ; qu'il n'indique pas le nom d'un député dont il contesterait l'élection dans une circonscription déterminée ; que, dès lors, sa requête, qui ne répond pas aux prescriptions de l'ordonnance précitée du 7 novembre 1958, est irrecevable,

Décide :

Art. 1^{er}. — La requête susvisée de M. Blanchard est rejetée.

Art. 2. — La présente décision sera notifiée à l'Assemblée nationale et publiée au *Journal officiel* de la République française.

Délibéré par le Conseil constitutionnel dans sa séance du 22 mars 1973, où siégeaient MM. Gaston Palewski, président, Monnet, Rey, Sainteny, Goguel, Dubois, Coste-Floret, Chatenet, Luchaire.

DÉCISION N° 73-588. — SÉANCE DU 22 MARS 1973

Le Conseil constitutionnel,

Vu l'article 59 de la Constitution ;

Vu l'ordonnance du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel ;

Vu le code électoral ;

Vu la requête présentée par M. Gaston Revel, demeurant 4, place Saint, à Carcassonne (Aude), ladite requête enregistrée le 14 mars 1973 au secrétariat général du Conseil constitutionnel et tendant à ce qu'il plaise au Conseil statuer sur des opérations électorales auxquelles il a été procédé le 11 mars 1973 pour la désignation de députés à l'Assemblée nationale ;

Où le rapporteur en son rapport ;

Considérant qu'il résulte des dispositions des articles 33 et 35 de l'ordonnance du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel que le Conseil ne peut être valablement saisi de contestations autres que celles dirigées contre l'élection d'un parlementaire ;

Considérant que M. Revel demande l'annulation d'un grand nombre d'opérations électorales auxquelles il a été procédé le 11 mars 1973 sans indiquer le nom d'un député dont il contesterait l'élection dans une circonscription déterminée ; que, dès lors, sa requête, qui ne répond pas aux prescriptions de l'ordonnance précitée du 7 novembre 1958, est irrecevable,

Décide :

Art. 1^{er}. — La requête susvisée de M. Revel est rejetée.

Art. 2. — La présente décision sera notifiée à l'Assemblée nationale et publiée au *Journal officiel* de la République française.

Délibéré par le Conseil constitutionnel dans sa séance du 22 mars 1973, où siégeaient MM. Gaston Palewski, président, Monnet, Rey, Sainteny, Goguel, Dubois, Coste-Floret, Chatenet, Luchaire.

DÉCISION N° 73-624. — SÉANCE DU 22 MARS 1973

Le Conseil constitutionnel,

Vu l'article 59 de la Constitution ;

Vu l'ordonnance du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel ;

Vu le code électoral ;

Vu la requête présentée par M. Lefer, demeurant 26, quai du Canal, à Vitry-le-François (Marne), agissant en qualité de président de l'association des candidats isolés aux élections législatives du 4 mars 1973, ladite requête enregistrée le 12 mars 1973 au secrétariat général du Conseil constitutionnel et tendant à ce qu'il plaise au Conseil statuer sur les opérations électorales auxquelles il a été procédé dans toutes les circonscriptions dans lesquelles s'est présenté un candidat se réclamant de l'association susmentionnée ;

Où le rapporteur en son rapport ;

Considérant que c'est en qualité de président de l' « association des candidats isolés aux élections législatives du 4 mars 1973 » que M. Lefer demande l'annulation des opérations électorales auxquelles il a été procédé dans toutes les circonscriptions dans lesquelles s'est présenté un candidat se réclamant de ladite association ;

Considérant qu'aux termes du second alinéa de l'article 33 de l'ordonnance du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel : « le droit de contester une élection appartient à toutes les personnes inscrites sur les listes électorales de la circonscription dans laquelle il a été procédé à l'élection ainsi qu'aux personnes qui ont fait acte de candidature » ;

Considérant que les dispositions ci-dessus reproduites font obstacle à ce qu'une association puisse contester une élection ; que, dès lors, M. Lefer n'est pas recevable à demander, en qualité de président de l' « association des candidats isolés aux élections législatives du 4 mars 1973 », l'annulation d'un grand nombre d'opérations électorales ; qu'il suit de là que sa requête ne saurait être accueillie,

Décide :

Art. 1^{er}. — La requête susvisée de M. Lefer est rejetée.

Art. 2. — La présente décision sera notifiée à l'Assemblée nationale et publiée au *Journal officiel* de la République française.

Délibéré par le Conseil constitutionnel dans sa séance du 22 mars 1973, où siégeaient : MM. Gaston Palewski, président, Monnet, Rey, Sainteny, Goguel, Dubois, Coste-Floret, Chatenet, Luchaire.

DECLARATIONS POLITIQUES DES GROUPES

remises à la présidence de l'Assemblée nationale le 2 avril 1973, en application de l'article 19 du règlement de l'Assemblée nationale.

GRUPE D'UNION DES DÉMOCRATES POUR LA RÉPUBLIQUE

Les députés soussignés déclarent constituer à ce jour un groupe qui prend le nom de groupe d'union des démocrates pour la République.

Ce groupe, conscient des responsabilités qui s'imposent à la majorité, dans le respect de la volonté souveraine du peuple français, s'assigne pour tâche de poursuivre par son action l'œuvre de rénovation nationale entreprise dans les domaines politique, économique, social et international et notamment de :

Veiller au bon fonctionnement des institutions républicaines et les défendre contre toute tentative de subversion, toute entreprise totalitaire, toute pratique contraire à l'esprit dans lequel elles ont été proposées par le général de Gaulle au peuple français et adoptées par celui-ci ;

Faire vivre la V^e République dans l'esprit de liberté, de participation et de progrès qui anime le Président Georges Pompidou, élu de la nation ;

Promouvoir une vraie démocratie sociale tant par les réformes de structures que par la mise en œuvre d'une politique destinée à assurer la sécurité de l'emploi, une meilleure répartition des revenus et le logement des Français ;

Poursuivre, à partir du plan de modernisation et d'équipement, ainsi que de l'aménagement du territoire, l'essor industriel, agricole, artisanal et commercial dont dépend l'équilibre régional profitable aux collectivités locales ; leur coopération à cette action doit être largement assurée ;

Garantir, par l'expansion économique, une politique de la famille, de la promotion des travailleurs et de l'amélioration du sort des personnes âgées ;

Donner à la jeunesse, grâce à un enseignement démocratique et à une université profondément renouée, ainsi qu'à la nation, grâce à une action d'éducation permanente, les moyens scientifiques, techniques et sportifs de se former pour les tâches qui l'attendent, développer la conscience civique, économique et sociale des Français et faire ainsi de la France un pays fort qui ait le goût d'agir et d'entreprendre.

Veiller à ce que progresse dans le respect des libertés une coopération confiante et féconde entre la France et les pays en voie de développement, notamment ceux qui ont obtenu d'elle leur indépendance ;

Défendre, en toutes circonstances et sur tous les plans, l'indépendance nationale ;

Développer la puissance de la France, tenir ses engagements dans le cadre de ses alliances, y obtenir de ses partenaires l'observation d'une solidarité rigoureuse et participer à l'édification d'une Europe unie dans le respect des responsabilités propres à chaque Etat ;

Travailler à l'équilibre international, et notamment développer les relations entre l'Est et l'Ouest en vue d'assurer une paix durable.

Signée de MM. Alloncle, Ansqer, Aubert, Pierre Bas, Baumel, Mario Bénard, de Bennetot, Bérard, Béraud, Berger, Albert Bignon, Charles Bignon, Billecoq, Billotte, Robert Bisson, Blary, Boinvilliers, Bolo, Bord, Boscher, Boulin, Bourgeois, Bourges, Brial, Burckel, Antoine Caill, René Caille, Chaban-Delmas, Chalandon, Chambon, Charbonnel, Chasseguet, Chaumont, Chauvet, Chirac, Cointat, Comiti, Maurice Cornette, Corréze, Couve de Murville, Cressard, Damette, Dassault, Debré, Degraeve, Delatre, Deliaune, Jacques Delong, Duvillard, Albert Ehm, Falala, Fanton, Jean Favre, Flornoy, Fontaine, Fosse, Foyer, Frey, Gabriac, Galley, de Gastines, Georges, Germain, Gissingier, Gorse, Goulet, Grussenmeyer, Guéna, Guermeur, Guichard, Guillermin, Guilliod, Hamelin, Hardy, Mme de Hauteclocque, MM. Hélène, Herzog, Hoffer, Inchauspé, Jarrot, Louis Joxe, Julia, Kasperleit, Kedingier, Krieg, Labbé, Lacagne, La Combe, Laudrin, Lauriol, Lecat, Le Douarec, Jacques Legendre, Lemaire, Lepage, Le Tac, Le Theule, Limouzy, Liogier, de Lipkowski, Macquet, de la Malène, Marcus, Marete, Marie, Massoubre, Mauger, Mazeaud, Messmer, Martin, Missoffe, Mourot, Narquin, Nessler, Neuwirth, Noal, Nungesser, Offroy, Omar Farah Iltireh, Palewski, Papon, Peretti, Petit, Peyrefitte, Peyret, Piot, Plantier, Mme Ploux, MM. Poncelet, Pons, Poujade, de Poulpiquet, de Préaumont, Quentier, Radius, Raynal, Ribadeau Dumas, Ribes, René Ribière, Paul Rivière, Rivièrez, de Rocca Serra, Rolland, Roux, Louis Sallé, Julien Schwartz, Simon Lorière, Sourdille, Sprauer, Stirn, Jean Taittinger, Terrenoire, Tiberi, Tomasini, Torre, Valenet, Valleix, Vertadier, Robert-André Vivien, Wagner, Weinman, Weinsenhorn.

GRUPE DU PARTI SOCIALISTE ET DES RADICAUX DE GAUCHE

Par cette déclaration les élus socialistes et radicaux de gauche, élus sur la base des propositions contenues dans le programme commun de l'union de la gauche, porteurs et responsables des espérances d'une grande partie du peuple français, s'engagent à rechercher dans leurs activités parlementaires la réalisation des options qui, formant le fondement de leur engagement politique, sont la traduction sur le plan politique, social et économique, de la pensée socialiste française et expriment les aspirations de millions de Françaises et de Français déjà rassemblés autour de la gauche unie.

La liberté n'existe pas à l'état naturel. Elle se conquiert et reste à créer chaque jour. Le socialisme veut donner aux hommes la possibilité et les moyens de se libérer de toutes les formes d'oppression, qu'il s'agisse des conséquences directes de l'opposition du capital et du travail, ou des conséquences liées aux caractéristiques de la société industrielle et technologique d'aujourd'hui.

La plupart des Constitutions dans le monde semblent garantir les droits et libertés des individus, les socialistes pensent qu'il n'existe pas de liberté politique sans liberté économique. Les députés socialistes et radicaux de gauche sont conscients du fait que l'action qu'ils ont à mener sur le plan parlementaire n'est pas le seul aspect d'une lutte pour la construction de la société socialiste qui doit être en permanence conduite avec l'appui et la confiance de l'ensemble des travailleurs.

1. Les choix politiques.

Il s'agit de remplacer une société de contrainte par une société libérée. La démocratie directe, expression la plus parfaite du droit de citoyenneté, n'est réalisable qu'à l'échelle d'une communauté réduite. Il faut donc qu'une délégation des pouvoirs du peuple se fasse par le moyen du suffrage universel. Mais la démocratie ne se pratique pas qu'une fois tous les cinq ans. Garantie de la liberté de tous, elle doit être exercée et contrôlée par chacun, quotidiennement, à tous les échelons. L'exercice de leurs responsabilités par les citoyens doit être posé en principe et systématiquement recherché :

Le mode de scrutin et le découpage électoral actuels ne permettent pas de dégager une représentation nationale aussi exacte que possible. Le meilleur système est celui de la représentation proportionnelle nationale avec scrutin individuel ;

Les rôles respectifs de l'exécutif et du législatif doivent être définis de telle sorte que l'un et l'autre s'équilibrent. Les pouvoirs du Parlement, notamment en matière de contrôle de l'exécutif, doivent être respectés par le Gouvernement, et ses possibilités d'initiatives en matière législative renforcées ;

La décentralisation, qui devait alléger le processus des prises de décision et permettre de tenir compte, au niveau national, des réalités locales, a été longtemps promise et jamais réalisée. Seules quelques vaines mesures de déconcentration prétendent répondre aux aspirations des citoyens étouffés par une administration parisienne tentaculaire. Le préfet qui, en principe, représentait dans le département un relais administratif, est devenu en réalité son organe exécutif. Détenant tous les pouvoirs, accordant toutes les autorisations, il est l'exécutant d'une politique qui a toujours eu pour but d'étouffer les libertés locales.

Pour remédier à cette situation il est nécessaire de réaliser une véritable régionalisation, en créant des assemblées élues au suffrage universel et dotées d'un exécutif émanant d'elles, en instaurant une décentralisation réelle des services publics et en développant les responsabilités et les ressources des collectivités locales.

Si le socialisme se préoccupe de la défense des droits du citoyen en proposant un nouveau système politique, il se préoccupe aussi essentiellement de la défense des droits de l'homme. Lourde pour les faibles, compréhensive pour les puissants, la justice apparaît comme trop soumise au pouvoir politique. La création d'une Cour suprême, la réforme du conseil supérieur de la magistrature et du système pénal sont indispensables. L'abolition des lois anti-démocratiques et des juridictions d'exception, l'allègement et la gratuité des procédures judiciaires compléteront cette réforme dont le caractère d'urgence n'est plus à démontrer.

A l'heure actuelle, il existe, de par les lois et la pratique sociale, des citoyens à part entière et des citoyens diminués. Nous voulons que les droits essentiels garantis par la Constitution soient donnés aux Français ou à ceux qui travaillent en France, quels que soient leur statut, civil ou militaire, leur sexe, leur appartenance politique ou religieuse, leur race ou leur nationalité.

Ainsi, entre autres, le droit à l'enseignement, aux loisirs, à la solidarité nationale, l'égalité de rémunération à qualification égale, le droit de grève et d'association, le droit au travail et au logement, la liberté d'expression, d'appartenance à un parti ou une religion doivent être les mêmes pour tous.

Cependant, il ne suffit pas de faire des réformes sur le papier pour que les libertés existent. Il faut que l'Etat retrouve son rôle oublié d'émanation et de protecteur de la communauté nationale.

La cinquième République a volontairement confondu pouvoir politique et appareil d'Etat, mettant celui-ci au service exclusif d'un parti ou des intérêts de quelques-uns, démantelant les services publics, oubliant ce que voulaient dire les mots de solidarité nationale et de redistribution.

La liberté politique est vidée de son sens par l'aliénation économique. Le socialisme propose une finalité nouvelle à notre société basée sur le profit de quelques privilégiés.

2. Les choix économiques.

Une minorité a décidé de ce que devaient être notre société, notre environnement, nos goûts et nos besoins. L'argent est le critère de la classification sociale, il détermine le droit aux loisirs, au repos, à la vie et au bonheur.

C'est pour le profit de quelques promoteurs que nos villes se déshumanisent. C'est pour le profit des trusts financiers que nos campagnes, nos montagnes, la mer et l'air sont irrémédiablement souillés. C'est pour le profit du grand capital que la petite entreprise est peu à peu étranglée, que les agriculteurs sont amenés à quitter leur terre, que l'artisanat disparaît, que les rapatriés attendent que justice leur soit rendue.

Le socialisme rejette une société bâtie sur l'argent, dans laquelle tous les progrès technologiques ne servent qu'à enrichir davantage les plus puissants à l'intérieur des nations les plus puissantes. Le progrès scientifique et technique doit profiter à tous les hommes et à tous les peuples. Nous sommes entrés dans une ère nouvelle. Les progrès de la science permettent dorénavant à l'homme de réduire l'espace et le temps sur la planète comme d'explorer le ciel, de diffuser le savoir, de multiplier la production, de prolonger la vie et d'accroître le bien-être. Mais ces progrès sont accaparés par quelques-uns et, pour la grande

masse des hommes, ils n'améliorent ni les conditions de travail, ni les conditions de vie. L'accélération des cadences, la durée du travail et des transports, la déshumanisation du milieu urbain, l'accapement de la culture sont les conséquences néfastes pour les travailleurs de cette croissance dont notre pays se glorifie.

Le socialisme propose une libération de l'homme, libération qui ne pourra être réalisée si l'on ne brise d'abord les structures économiques qui ont fait du grand capital le maître absolu de notre société. La Révolution de 1789 a fondé la démocratie politique en France, le socialisme jettera les bases de la démocratie économique. Cette démocratie économique existera quand les richesses appartiendront à ceux qui les créent, quand les hommes, partout où ils se trouvent, seront maîtres des décisions qui les concernent, quand la satisfaction des besoins de tous prime le profit de quelques-uns.

Le socialisme propose un modèle de croissance qui, tout en préservant et même en améliorant la situation de la France dans le monde développé, permet une juste répartition des richesses au sein de la nation, ainsi qu'une participation indispensable au développement des pays du tiers monde.

Certains secteurs primordiaux de l'économie sont tombés sous l'entière domination d'un ou de quelques monopoles financiers ou industriels. Il est indispensable que les super-profits qui se réalisent dans ces domaines pour le seul bénéfice d'intérêts privés, donc aux dépens de la collectivité, soient remis dans le circuit national pour le profit de tous. Ainsi les grands moyens de production passeraient du secteur privé au secteur public ou semi-public. Dans l'immédiat, il s'agirait essentiellement du secteur bancaire et financier des secteurs industriels où la concurrence ne fonctionne plus ou dont la taille constitue une menace pour l'indépendance du pouvoir politique.

Les salariés représentent 80 p. 100 de la population active de notre pays. Or, on peut constater que, par rapport à des nations d'un niveau de développement équivalent, c'est en France que l'éventail des salaires est le plus ouvert. Plus encore, pour des horaires et des conditions de travail très contraignantes, le pouvoir d'achat des travailleurs français est un des plus bas. Il est donc nécessaire de lutter au premier chef pour qu'une plus grande justice soit réalisée dans l'échelle des revenus et pour que la progressivité des impôts directs permette une redistribution équitable entre tous les Français. Il est également indispensable d'obtenir rapidement une amélioration des conditions de travail. Le but en ce domaine est l'autogestion, au niveau de la décision comme du contrôle. Le secteur public et nationalisé se devra d'en tenter les premières expériences. Les socialistes et les radicaux de gauche appuient totalement la revendication des travailleurs pour décider de leur travail, de son produit, de leur vie sous tous ses aspects. Il n'existe pas dans le monde de modèle d'autogestion auquel il soit possible de se reporter, mais toutes les expériences réalisées à ce jour doivent permettre au projet français d'éviter certains écueils comme de bénéficier de leurs réussites. Dans un premier stade, les travailleurs devront pouvoir contrôler le respect des règles d'hygiène et de sécurité, des cadences, des primes, des conditions d'embauche et de licenciement.

Si les socialistes et les radicaux de gauche sont conduits à rejeter l'actuel modèle de croissance qui laisse en marge de l'expansion la majorité de la population, ils ne rejettent pas la croissance elle-même, indispensable à l'amélioration des conditions de vie de tous. Mais il s'agit de la contrôler et non plus d'être dominé par la recherche du profit pour le profit. C'est là le rôle d'une politique de redistribution sociale qui rendra aux jeunes des raisons de croire à leur avenir et qui permettra à tous les Français actifs ou inactifs d'avoir un revenu minimum garanti, de bénéficier également d'une protection sociale étendue, et, par l'abaissement de l'âge de la retraite, accompagné de certaines mesures sociales appropriées, de trouver une vieillesse heureuse dans un monde où ils auront encore leur place.

Les ouvriers, les agriculteurs, les cadres, les ingénieurs, les techniciens, la quasi-totalité du secteur tertiaire subissent la même oppression. Les classes moyennes apprennent de leur côté que le pouvoir du grand capital s'établit sur leur ruine. Pour développer son appareil de production, le capitalisme asservit des millions de nouveaux salariés. Le nombre croît sans cesse de ceux qui prennent conscience de l'identité profonde de leur condition, qui constatent la convergence de leurs intérêts et de leurs espérances. Ainsi se constitue entre les travailleurs, au-delà de leurs différences, un véritable front de classe.

Le parti socialiste et les radicaux de gauche, par leurs analyses, leurs propositions, leur action, veulent accélérer cette prise de conscience.

Le renforcement économique de notre pays doit se situer dans le cadre d'une Europe plus unie, libérée de toute influence étrangère privilégiée, et dont la construction doit faire l'objet d'une politique active et sans équivoque, inséparable de l'avènement du socialisme en France. A cette fin, l'élargissement de la Communauté devra s'accompagner du développement des options sociales et du renforcement du contrôle démocratique des institutions existantes.

Le socialisme ouvre à la France des perspectives de justice sociale et de croissance économique harmonieuse. Mais cet objectif doit être transcendé par la poursuite et la réalisation d'une tâche plus vaste qui justifie les rêves un peu égoïstes de bien-être national. La France, qui a longtemps été le symbole des espérances des hommes épris d'un idéal démocratique, a perdu ce rôle privilégié à la suite des atteintes successives portées aux libertés individuelles et par la politique de « marchands de canons » qui a remplacé le rayonnement culturel et politique dont nous pouvions autrefois bénéficier dans le reste du monde. Ancienne terre d'asile, la France livre de plus en plus ouvertement ses réfugiés politiques aux polices fascistes qui les réclament.

Ce qu'on nomme actuellement coopération n'est trop souvent que le soutien militaire accordé à des régimes antidémocratiques, ou le paravent d'un néo-colonialisme insidieux et hypocrite.

Il faut que cesse le soutien aux régimes totalitaires et policiers et la participation, par nos ventes d'armes, à l'aggravation des conflits dans le monde. Les peuples en lutte pour la conquête de leur liberté et l'affirmation de leurs droits doivent trouver chez nous l'écho qu'ils en espèrent.

Les pays du Tiers Monde attendent de nous, bien plus qu'une aide humiliante et intéressée, un soutien et une participation attentive à leurs efforts et développement. Il faut que soit mise en œuvre au plus tôt une politique d'aide multilatérale qui, au lieu de perpétuer le « pacte colonial », garantisse le cours des matières premières, implante et multiplie les industries de transformation et impose une réforme profonde des institutions monétaires.

La France devra mettre tout en œuvre, notamment par son action au sein de la Communauté européenne, pour obtenir une révision des accords mondiaux de façon à faciliter et soutenir les exportations des pays du Tiers Monde. L'objectif de l'aide portée à 1 p. 100 du produit national brut devra être atteint sans délai.

Enfin, en ce qui concerne les départements et territoires d'outre-mer, une nouvelle politique doit être mise sur pied, basée sur l'autodétermination. Là plus qu'ailleurs, une véritable décentralisation, le développement et l'exploitation des ressources locales tant humaines qu'économiques devront être systématiquement recherchées. A cette fin, un nouveau type de statut devra être élaboré grâce à une large consultation des populations concernées dans le but de mettre fin à la tutelle écrasante de l'administration métropolitaine.

A la politique d'assistance financière et de domination économique, sociale et culturelle, doit se substituer une politique privilégiant l'exploitation des ressources locales, la formation des populations autochtones permettant la création des emplois qui font défaut à l'heure actuelle.

Nous entrons dans une ère où les frontières ne justifieront plus un isolement et un égoïsme qui deviennent déjà criminalisés.

En proposant à la France une société nouvelle, le socialisme apporte à tous les hommes les moyens de changer la vie.

Signée de MM. Abadie, Alduy, Alfonsi, Allainmat, Andrieu (Haute-Garonne), Aumont, Bastide, Bayou, Beck, Benoist, Bernard, Berthouin, André Billoux, Alain Bonnet, Boulay, Bouloche, Brugnion, Capdeville, Carpentier, Chandernagor, Christian Chauvel, Chevènement, Clérambeaux, Arthur Cornette, Jean-Pierre Cot, Crépeau, Darinot, Darras, Defferre, Delelis, Deiorne, Denvers, Deschamps, Desmulliez, Duffaut, Paul Duraffour, Robert Fabre, Gilbert Faure, Maurice Faure, Fillioud, Forni, Franceschi, Frèche, Gaillard, Gau, Gaudin, Gayraud, Gravelle, Guerlin, Haesebroeck, Houteer, Huguet, Huyghues des Etages, Josselin, Pierre Joxe, abarrère, Laborde, Pierre Lagorce, Larue, Lassère, André Lauret, Laurisseries, Lavielle, Lebon, Leenhardt, Maurice Legendre, Le Pensec, Le Sénéchal, Longuequeue, Loo, Madrelle, Masse, Massot, Mauroy, Mermaz, Mexandeau, Claude Michel, Henri Michel, Mitterrand, Mollet, Naveau, Nolcbarl, Philibert, Lucien Pignion, Pimont, Planeix, Poperen, Raymond, Saint-Paul, Sainte-Marie, Sauzedde, Savary, Sènes, Spénale, Mme Thome-Patenôtre, MM. Vacant, Vals, Ver, Alain Vivien, Zuccarelli.

GROUPE COMMUNISTE

Le parti communiste français agit pour substituer au capitalisme oppresseur le socialisme libérateur. Ainsi, les structures de la société seraient accordées aux possibilités de notre temps et aux richesses de notre pays. Ainsi serait assurée à tous la satisfaction des besoins matériels et intellectuels dans la plénitude de la liberté et le libre épanouissement de chaque personnalité.

À l'étape actuelle, l'objectif du parti communiste est de mettre fin à la domination néfaste que le grand capital monopoliste et la puissance publique à son service exercent sur le pays afin d'instaurer un régime politique et économique nouveau.

La société française traverse une crise profonde aux multiples aspects.

La recherche du profit monopoliste entraîne pour l'économie française des contradictions graves, des gaspillages énormes. Les ressources nationales tant matérielles qu'humaines sont dilapidées. Si quelques firmes géantes à vocation cosmopolite y trouvent leur compte, les travailleurs manuels et intellectuels, salariés et non salariés des villes et des campagnes qui créent la richesse nationale voient leurs conditions de travail et de vie se dégrader. Beaucoup de Français, notamment parmi les personnes âgées, connaissent une misère réelle.

Le programme commun de gouvernement signé par le parti communiste, le parti socialiste et le mouvement des radicaux de gauche répond à cet objectif. Il vient de recevoir l'approbation de 45 p. 100 des Français. Les députés communistes appliqueront avec initiative les décisions adoptées au xx^e congrès de leur parti : fidèles à leurs engagements pris au moment de la consultation électorale, ils mettront tout en œuvre pour assurer la victoire du programme commun. Ils travailleront à réaliser un large rassemblement de toutes les couches sociales victimes des monopoles et de leur pouvoir. Du succès de l'union populaire dépend le renouveau démocratique de notre pays.

Le programme commun répond aux besoins reconnus de l'immense majorité des Français. Pour vivre mieux, pour changer la vie, des transformations importantes dans l'ordre social sont nécessaires : augmentation générale des salaires indexés sur les prix avec fixation du minimum au niveau revendiqué par les grandes centrales syndicales, allègement de la fiscalité sur les revenus des travailleurs et de leurs familles, relèvement des allocations familiales, retour à la semaine de quarante heures, amélioration des conditions de travail, garantie de l'emploi, droits nouveaux des salariés dans les entreprises, revalorisation des pensions pour les personnes âgées et les handicapés, abaissement de l'âge ouvrant droit à la retraite à soixante ans pour les hommes et cinquante-cinq ans pour les femmes.

Des lois nouvelles doivent permettre aux femmes d'accéder à l'égalité dans le travail, la société, la famille.

Il faut donner aux jeunes la possibilité de mettre leur esprit novateur, leur énergie, leur enthousiasme au service de la nation.

Par ailleurs, un développement sans précédent des investissements collectifs doit assurer la satisfaction des besoins d'enseignement, de logement, de transports, de sécurité sociale, la reconnaissance du droit à la santé, l'amélioration du cadre de vie.

Les moyens existent pour réaliser cette politique novatrice. Pour sortir la France de la crise et promouvoir l'expansion économique, il faut rendre les principaux moyens de production à la nation. La nationalisation de l'industrie de l'armement, de l'industrie pharmaceutique, nucléaire, chimique, aéronautique, électronique et de l'ensemble du secteur bancaire et financier ainsi que la constitution de sociétés nationales à majorité publique dans la sidérurgie et le pétrole permettront d'assurer une planification démocratique et rationnelle de la production, la sécurité de l'emploi, la lutte efficace contre toutes les formes de spéculation et la hausse des prix.

Cette orientation nouvelle, appuyée sur une politique budgétaire et fiscale démocratique, favorisera la croissance des collectivités locales et l'équilibre dans l'aménagement des différentes régions. Seule elle peut garantir une activité régulière aux petites et moyennes entreprises industrielles, commerciales, artisanales, aux petits et moyens exploitants agricoles. Seule elle peut assurer que la propriété privée, fruit du travail et de l'épargne, sera respectée, ainsi que sa transmission par héritage.

Dans l'ordre politique, les députés communistes s'opposent au caractère de plus en plus autoritaire et personnel du régime actuel. Un mode de scrutin antidémocratique a largement faussé la volonté de changement exprimée par le pays.

L'Assemblée nationale doit être élue à la représentation proportionnelle. Elle doit avoir le pouvoir réel de faire les lois et de contrôler l'activité du gouvernement responsable devant elle. Un contrat de législature clair et précis doit lier majorité et gouvernement entre eux et à leurs électeurs. La souveraineté du peuple comme l'approfondissement continu de la démocratie exigent la participation effective de chaque citoyen tant au niveau

l'entreprise qu'au niveau du pays, dans la gestion économique comme dans la définition des objectifs nationaux et le contrôle de leurs réalisations.

Le groupe communiste agit pour la défense et l'extension des libertés individuelles et collectives que le régime remet obstinément en cause. La liberté de la pensée et de l'expression, les libertés syndicales, les droits de grève, de manifestation, d'association, la liberté de la presse, la confrontation des grands courants d'opinion à l'O. R. T. F., la suppression de toute censure, l'indépendance de la justice sont les conditions en France d'une démocratie véritable garantissant les droits de tous.

Dans l'ordre international, le groupe communiste se prononce pour une France indépendante et pacifique. La politique extérieure du gouvernement doit être fondée sur la coexistence pacifique et la coopération avec tous les pays, le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats. La France doit intervenir activement en faveur de la sécurité collective et du désarmement, marquer sa solidarité à l'égard des peuples opprimés et reconnaître le droit à l'autodétermination des peuples des D. O. M. et des T. O. M. La coopération internationale doit être développée sur la base de l'égalité des droits et pour l'avantage mutuel.

Une telle orientation répond à l'intérêt du peuple et de la nation. Les députés communistes se donnent pour tâche prioritaire de défendre au Parlement cette politique de progrès social, d'expansion économique, d'indépendance nationale, de liberté et de paix. Ils le feront avec le souci constant de contribuer à la victoire de l'union populaire et du programme commun, à l'instauration d'une démocratie avancée ouvrant la voie au socialisme.

Signée de MM. Andrieux (Pas-de-Calais), Ansart, Arraut, Baillot, Ballanger, Balmigère, Barbet, Bardol, Barel, Barthe, Berthelot, François Billoux, Bordu, Bustin, Canacos, Carlier, Cermolacce, Chambaz, Mme Chonavel, M. Combrisson, Mme Constans, MM. Dalbera, Depietri, Ducoloné, Dupuy, Duroméa, Dutard, Eloy, Fajon, Léon Feix, Fiszbin, Frelaut, Garcin, Giovannini, Gosnat, Gouhier, Hage, Houël, Jans, Jourdan, Juquin, Kalinsky, Lamps, Paul Laurent, Lazzarino, Legrand, Le Meur, Lemoine, Leroy, L'Huillier, Lucas, Maisonnat, Marchais, Maton, Millet, Mme Moreau, MM. Niles, Odru, Porelli, Franchère, Ralite, Renard, Rieubon, Rigout, Roger, Roucaute, Ruffe, Gilbert Schwartz, Tourné, Villa, Villon, Vizet, Claude Weber.

GROUPE DES REPUBLICAINS INDEPENDANTS

Le groupe des républicains indépendants se fixe comme objectif la réalisation continue d'une société de justice sociale, de liberté et de progrès.

Il situe son action dans le cadre des institutions de la V^e République. Il choisit de l'exercer au sein de l'actuelle majorité présidentielle dont il souhaite un élargissement progressif.

Dans le domaine international, le groupe soutiendra la politique de paix, de coopération et de détente poursuivie par le Chef de l'Etat. Il demeure soucieux de ne pas voir séparer cet effort des nécessités permanentes de notre défense nationale. Il est également décidé à toutes les initiatives nécessaires pour progresser vers un type de Confédération européenne réalisable dans la décennie à venir.

Sur le plan intérieur, le groupe considère que le progrès dans la liberté a pour condition fondamentale le respect de l'ordre public et de l'autorité de l'Etat, associé à la protection des valeurs individuelles et au refus du viol des consciences.

Dans l'ordre économique et social, le groupe considère indispensable de faire franchir à la collectivité nationale une nouvelle étape de transformation sociale assurant la dignité et la responsabilité de chacun. Il a également conscience, au moment de l'élargissement de la Communauté, de la nécessité d'assurer le succès de l'économie française dans la compétition internationale. Le progrès économique et la justice sociale sont désormais étroitement solidaires : les mutations profondes du monde contemporain imposent une politique économique orientée vers l'efficacité et la productivité. Mais l'économie doit être mise au service de l'homme. Une expansion économique rapide et soutenue peut seule permettre de garantir l'emploi, d'accroître régulièrement le pouvoir d'achat et fournir les ressources nécessaires à la correction des inégalités sociales et à la protection des victimes des mutations.

Un dialogue constant et l'existence de rapports organisés avec le Gouvernement sont les conditions nécessaires à la pleine réalisation de ces objectifs.

Le groupe demeure traditionnellement respectueux de la liberté individuelle de vote.

Signée de MM. d'Aillières, Anthonioz, Beauguitte, Bettencourt, Bichat, Blanc, Boisdé, Christian Bonnet, Bourson, Boyer, Jean Brocard, de Broglie, Caillaud, Cattin-Bazin, Cazenave, Chamant,

Chinaud, Coudere, Coulais, Bertrand Denis, Deprez, Destremau, Dijoud, Dominati, Ducray, Durieux, René Feï, Frédéric-Dupont, Gerbet, Giscard d'Estaing, Hamel, Icart, Michel Jacquet, Joanne, Malaud, Marcellin, Mathieu, Maujouan du Gasset, Mayoud, d'Ornano, Paquet, Pianta, Poniatowski, Renouard, Schnebelen, Simon, Soisson, Tissandier, de la Verpillière, Vitter, Voilquin.

GRUPE DES REFORMATEURS DEMOCRATES SOCIAUX

Le groupe des réformateurs démocrates sociaux entend participer activement à l'avènement d'une démocratie sociale correspondant aux aspirations de notre pays comme aux exigences de notre société moderne.

Le débat politique doit permettre de déterminer concrètement le présent et l'avenir des Françaises et des Français par :

Le pouvoir politique garant de l'intérêt général ;
Des réformes de justice et de progrès ;

La construction politique de l'Europe et la défense de la paix.

A. — Le pouvoir politique garant de l'intérêt général.

L'application loyale de la Constitution doit permettre au Parlement de jouer tout son rôle. Défenseur des libertés et de la paix publique, l'Etat doit garantir le strict respect des droits de l'homme : respect de la liberté individuelle, indépendance de la magistrature à tous les niveaux de juridiction, liberté d'expression et d'accès à l'information, reconnaissance de l'exercice de tous les droits syndicaux.

Pour libérer les citoyens d'une centralisation bureaucratique excessive, la création de régions responsables de leurs décisions est indispensable. L'Etat, en reconnaissant la personnalité des collectivités locales, doit leur assurer les moyens nécessaires, notamment financiers, grâce au transfert de ressources fiscales pour leur permettre d'adapter leur action aux besoins quotidiens des citoyens.

Dans les départements d'outre-mer et territoires d'outre-mer la décentralisation des pouvoirs de gestion s'impose. Pour ces territoires, l'autonomie interne, dans le cadre de la République, doit garantir leur développement économique et social.

Le pouvoir politique doit affirmer son indépendance et sa primauté face aux puissances économiques et aux intérêts particuliers.

B. — Des réformes de justice et de progrès.

L'injustice sociale actuelle est intolérable : tout individu a droit au respect, à la dignité et à l'égalité des chances dans la société.

L'égalisation des chances commence à l'école, qui doit être un élément correctif des handicaps d'origine familiale ou sociale. La fonction d'éducation nationale doit être exempte de toute contrainte politique ou économique.

Le gratuit de l'enseignement inscrite dans la Constitution doit devenir effective.

Le respect de la personne humaine et de sa dignité exige qu'un revenu minimum familial, indépendamment des circonstances de la vie et de l'âge, soit garanti. Il faut que soient assurés dans les faits le droit à l'éducation et à la formation permanentes et à l'emploi ainsi que l'accès pour tous à un logement décent et à un cadre de vie harmonieux.

La femme doit bénéficier de conditions égales à celles de l'homme pour sa formation professionnelle, l'accès aux emplois, la rémunération et la couverture des risques sociaux.

Une politique décentralisée des équipements collectifs et une politique fiscale sans faiblesse, tenant compte enfin des véritables capacités contributives de chacun permettront de donner la priorité de l'effort national aux besoins essentiels des Français : santé, éducation, logement, communications, sécurité économique et sociale des individus et des familles.

Cette politique de mieux-être peut seule garantir le développement économique pour en faire bénéficier équitablement tous les citoyens. Elle contribuera à la stabilité monétaire en réduisant l'inégalité, qui est l'une des sources de l'inflation.

Le Plan, qui doit concerner aussi bien les équipements civils que militaires, doit être le moyen fondamental par lequel s'expriment les choix démocratiques de la civilisation. Avant la décision souveraine du Parlement, il doit être préparé par des instances régionales et nationales donnant leur juste place aux organisations représentatives des travailleurs salariés et indépendants et des principales catégories socio-professionnelles.

Là où les priorités collectives exigent des crédits publics, le plan ne doit pas être indicatif, mais impératif. Et il doit favoriser le développement d'une économie de concurrence et d'initiative au service des consommateurs.

La démocratie dans l'entreprise est une des conditions de la démocratie économique. Elle implique : l'autonomie du syndicalisme, l'extension et le respect des droits et des moyens d'information et d'action des représentants des salariés, la participation aux décisions, aux côtés de représentants du capital, de ceux des travailleurs et des cadres et une plus juste répartition des fruits de l'entreprise.

Il faut libérer les secteurs vitaux de l'économie à la fois de la pression des intérêts privés dominants et des contraintes bureaucratiques. Les interventions publiques, jugées indispensables pour satisfaire aux objectifs du Plan, prendront moins la forme de subventions que de participation publique au capital et aux décisions de certaines entreprises assurant des tâches d'intérêt national.

C. — La construction politique de l'Europe et la défense de la paix.

La construction politique de l'Europe est l'impératif majeur de notre génération pour permettre à nos peuples de bâtir une société plus juste, d'assurer ensemble leur défense et d'assumer leurs responsabilités dans le monde.

Cette construction de l'Europe implique des délégations progressivement étendues de souveraineté à des institutions démocratiques : un exécutif européen et un Parlement élu au suffrage universel, dotés d'une autorité réelle pour la politique économique, sociale et monétaire et pour les relations extérieures. Les institutions européennes favoriseront le développement et la promotion du Tiers-monde.

La France doit reprendre sa place et prendre les initiatives nécessaires dans les instances internationales qui traitent du désarmement ; elle ne doit plus être le principal fournisseur d'armes à des régimes oppresseurs, et parfois peu soucieux du bien-être de leurs populations. La France doit également prendre les initiatives utiles en vue d'une réforme de l'O.N.U. afin de faire de l'institution internationale un instrument efficace pour préserver effectivement la paix.

Signée de MM. Abelin, Begault, Boudet, Bouvard, Jean Briane, Brocard, Caro, Daillet, Donnez, Dugoujon, Michel Durafout, Mme Fritsch, MM. Gagnaire, Hausherr, Inuel, Kiffer, Lecanuet, Martin, Médecin, Mesmin, Montagne, Muller, Péronnet, Pidjot, Rossi, Sanford, Schloesing, Servan-Schreiber, Stehlin, Zeller.

GRUPE UNION CENTRISTE

Les députés soussignés, libres de leur vote conformément à l'article 27 de la Constitution, constituent un groupe parlementaire « Union centriste ».

Ce groupe, qui pourra comporter des sections, permet à ses membres d'adhérer, hors du Parlement, à un centre, un parti, un mouvement ou un groupe de réflexions dont les objectifs tendent à assurer, par la sauvegarde des libertés et la justice sociale, l'épanouissement des individus et le progrès de la démocratie française.

Ce groupe se fixe notamment pour mission :

1° Rôle du Parlement.

Il importe, dans le respect des institutions de la V^e République, de faire pleinement jouer au Parlement, et notamment à l'Assemblée nationale, son double rôle : la discussion et le vote de la loi ainsi que le contrôle du Gouvernement. Les députés du groupe considèrent qu'il convient de rendre à la fois plus souples et plus efficaces les rapports entre l'exécutif et le législatif.

En ce qui concerne l'action législative, le groupe s'emploiera à développer l'initiative parlementaire. Sa mission sera de faire valoir tous les moyens pour assurer, dans une démocratie moderne, le rôle d'impulsion de l'Assemblée nationale et d'en faire le lieu privilégié du débat politique.

En ce qui concerne le contrôle de l'action gouvernementale, le groupe, profondément convaincu de l'exigence de stabilité que compromettrait un retour quelconque à un passé encore récent, facilitera, soit au sein de commissions permanentes, soit par l'intermédiaire de commissions constituées à cet effet, les auditions de personnes qualifiées ou l'élaboration de rapports d'études. Ainsi fera-t-il mieux connaître au Gouvernement les aspirations du pays, les modalités concrètes de l'application des lois, les besoins de transformations qui apparaissent.

2° Volonté de tolérance.

Affirmant une tolérance qui marquera son action, le groupe fera en sorte que, sur le plan individuel, les libertés de pensée et d'expression continuent d'être pleinement garanties. Il favorisera, au plan collectif, le respect des droits de toute opposition et proposera que tous les élus puissent participer pleinement aux responsabilités parlementaires.

3° Simplification des procédures.

D'ores et déjà, le groupe estime indispensable que le vote des lois soit suivi dans les moindres délais des nécessaires mesures d'application. Un premier effort s'impose, auquel le groupe veut apporter son concours, pour que la vie collective et individuelle comporte une simplification, qui rende mieux perceptibles les modifications auxquelles il entend concourir.

4° Aménagement du territoire.

L'esprit d'initiative sera développé et la liberté d'entreprendre sera assurée. Dans cette perspective, la réforme des collectivités publiques sera poursuivie, notamment par la déconcentration des pouvoirs et la décentralisation de l'économie. Le groupe s'emploiera à un aménagement concerté du territoire et au développement d'une action régionale en vue d'établir un meilleur équilibre entre les différentes régions et entre le développement rural et urbain. A cet égard, le groupe entend qu'une action volontariste soit marquée en faveur des villes moyennes et des régions rurales pour éviter les concentrations nouvelles excessives.

5° Solidarité sociale.

Par priorité, le groupe Union centriste entend susciter une solidarité sociale accrue. Mais il a conscience que cela ne passe pas seulement par des principes moraux, mais par des techniques précises (fiscales, sociales...). Cet effort pour donner plus à ceux qui ont moins concerne, avant tout, ceux qui sont atteints par l'âge (personnes âgées), par le destin (handicapés, femmes seules...), par l'évolution économique (certains agriculteurs, commerçants ou artisans, travailleurs aux bas salaires...) ou par l'éloignement de la métropole (les habitants des départements et territoires d'outre-mer...).

6° Qualité de la vie.

Le groupe s'attachera en particulier à tout ce qui concourt à améliorer les conditions de vie (de travail, d'habitat, de transport...) afin d'affirmer les vertus humanistes dans un monde marqué par le développement technique. Les membres du groupe multiplieront les efforts pour dégager, hors du dirigisme collectiviste et bureaucratique, les moyens concrets qui, dans différents domaines, feront que l'homme non seulement ait plus, mais soit plus.

7° Société de responsabilité.

Chacun ressent le besoin de participer à tous les échelons, le plus activement et le plus profondément possible, aux responsabilités de la vie professionnelle et collective. Le groupe Union centriste attache une importance particulière à cette préoccupation qui traduit tout autant une exigence morale que matérielle.

8° Construction de l'Europe.

Cette volonté, qui apparaît d'abord indispensable aux membres du groupe pour la France elle-même, est également, à leurs yeux, nécessaire pour l'Europe unie. Ils sont conscients des difficultés de la construction européenne ; mais sa réalisation leur paraît répondre aux besoins réels du monde contemporain, et notamment du tiers monde, et aux aspirations de la jeunesse actuelle.

La Communauté économique européenne étant à la fois consolidée et élargie, les membres du groupe multiplieront les initiatives pour que cette Communauté ne soit pas seulement l'Europe des marchands, mais celle des hommes. Des initiatives, notamment dans les domaines politique, social, éducatif et culturel, devront donc, selon eux, compléter rapidement les mesures douanières ou financières.

9° Objectifs généraux.

Les députés du groupe rappellent, s'il en est besoin, certains objectifs essentiels qu'ils entendent préserver et promouvoir :

Le respect d'un Etat, dont l'autorité est fondée sur une démocratie approfondie, et dont l'efficacité est d'autant plus grande qu'il fixe des limites précises à ses interventions ;

La défense des institutions actuelles, que certains insidieusement veulent mettre en cause ;

L'autonomie de notre pays qui au sein de l'Alliance atlantique refuse la notion de bloc et doit également marquer l'Europe unie ;

La recherche de la paix car la France doit démontrer partout que la « force morale » intervient efficacement dans le « rapport des forces » ;

L'indépendance de la justice, qui garantit les libertés individuelles et publiques ;

L'expansion économique qui détermine le niveau de l'emploi, et dont il faut assurer le maintien pour en répartir mieux les fruits ;

L'égalisation des chances, notamment au départ, au niveau de l'éducation nationale et, au cours de la vie active, par la formation permanente ;

La justice sociale.

Unis par la même conception de l'homme et de la société, de la liberté et de la justice, les députés du groupe affirment le sens de leur action politique : contribuer à transformer, sans la bouleverser pour autant, la société actuelle. Pour y parvenir, il faut donner aux mots une réalité. Car le bonheur, la justice, la qualité de la vie, la prospérité, la liberté, ce sont des mots ou des rêves. C'est par l'action politique qu'ils peuvent devenir des réalités pour chacun et pour tous. Telle est la commune ambition des députés du groupe.

Ils sont convaincus que cette conception dépasse le cadre de leur groupe et souhaitent que, pour atteindre ces objectifs, l'union qu'ils constituent s'élargisse dans l'avenir.

La politique est l'expression exigeante de la libre volonté humaine contre le poids des contraintes que certains disent objectives. Les députés du groupe Union centriste décidés à animer une majorité solidaire, entendent que leur action politique soit le contraire de la force des choses. Ils veulent que par un effort de réflexion et d'imagination, d'initiative et d'impulsion, de simplification et de clarification, leur action commune démontre que la politique est, contre la fatalité, le combat de la volonté.

Signée de MM. Achille-Fould, Audinot, Barberot, Barrat, Bénard (François), Bernard-Reymond, Beucier, Bourdellès, Bruggerolle, Cerneau, Claudius-Petit, Commenay, Cornet, Dessanis, Duhamel, Fontanet, Fouchier, Forens, Gabriel, Godon, d'Harcourt, Hersant, Ligot, Mehaignerie, Ollivro, Partrat, Seitlinger, Stasi, Sudreau.

COMPOSITION DES GROUPES

Listes des membres des groupes remises à la présidence de l'Assemblée nationale le 2 avril 1973, en application de l'article 19 du règlement de l'Assemblée nationale.

GRUPE D'UNION DES DÉMOCRATES POUR LA RÉPUBLIQUE

(162 membres.)

Alloncle, Ansquer, Aubert, Pierre Bas, Baumel, Mario Bénard, de Bennetot, Bérard, Beraud, Berger, Albert Bignon, Charles Bignon, Billecocq, Billotte, Robert Bisson, Blary, Boinvilliers, Bolo, Bord, Boscher, Boulin, Bourgeois, Bourges, Brial, Burckel, Antoine Caill, René Caille, Chaban-Delmas, Chalandon, Chambon, Charbonnel, Chasseguet, Chaumont, Chauvet, Chirac, Cointat, Comiti, Maurice Cornette, Corréze, Couve de Murville, Cressard, Damette, Dassault, Debré, Degraeve, Delatre, Deliaune, Jacques Delong, Duvillard, Albert Ehm, Falala, Fanton, Jean Favre, Flornoy, Fontaine, Fossé, Foyer, Frey, Gabriel, Galley, de Gastines, Georges, Germain, Gissinger, Gorse, Goulet, Grussenmeyer, Guéna, Guermeur, Guichard, Guillermin, Guillioud, Hamelin, Hardy, Mme de Hautecloque, MM. Hélène, Herzog, Hoffer, Inchauspé, Jarrot, Louis Joxe, Julia, Kaspereit, Kédinger, Krieg, Labbé, Lacagne, La Combe, Laudrin, Lauriol, Lecat, Le Douarec, Jacques Legendre, Lemaire, Lepage, Le Tac, Le Thenle, Limouzy, Liogier, de Lipkowski, Macquet, de la Malène, Marcus, Marette, Marie, Massoubre, Mauger, Mazeaud, Messmer, Martin, Missoffe, Mourot, Narquin, Nessler, Neuwirth, Noal, Nungesser, Offroy, Omar Farah Iltireh, Palewski, Papon, Peretti, Petit, Peyrefitte, Peyret, Piot, Plantier, Mme Ploux, MM. Poncelet, Pons, Poujade, de Poulpique, de Préaumont, Quentier, Radius, Raynal, Ribadeau Dumas, Ribes, René Ribière, Paul Rivière, Rivierez, de Rocca Serra, Rolland, Roux, Louis Sallé, Julien Schwartz, Simon-Lorière, Sourdille, Sprauer, Stirn, Jean Taïttinger, Terrenoire, Tiberi, Tomasini, Torre, Valenet, Valleix, Vertadier, Robert-André Vivien, Wagner, Weinman, Weinsenhorn.

Le président du groupe,
ROGER FREY.

APPARENTÉS AUX TERMES DE L'ARTICLE 19 DU RÈGLEMENT

(21 membres.)

MM. Bécam, de Bénouville, Bizet, Bonhomme, Buron, Cousté, Dahalani, Xavier Deniau, Mlle Dienesch, MM. Edgar Faure, Girard, Godefroy, Granet, Lafay, Meunier, Mohamed, Réthoré, Richard, Sauvaigo, Ségard, Voisin.

GROUPE DU PARTI SOCIALISTE ET DES RADICAUX DE GAUCHE

(100 membres.)

MM. Abadie, Alduy, Alfonsi, Allainmat, Andrieu (Haute-Garonne), Aumont, Bastide, Bayou, Beck, Benoist, Bernard, Berthouin, André Billoux, Alain Bonnet, Boulay, Boulocha, Brugnol, Capdeville, Carpentier, Chandernagor, Christian Chauvel, Chevènement, Clérambeaux, Arthur Cornette, Jean-Pierre Cot, Crepeau, Darinot, Darras, Defferre, Delelis, Delorme, Denvers, Deschamps, Desmulliez, Duffaut, Paul Duraffour, Robert Fabre, Gilbert Faure, Maurice Faure, Fillioud, Forni, Franceschi, Friche, Gaillard, Gau, Gaudin, Gayraud, Gravelle, Guerlin, Haesebroeck, Houteer, Huguet, Huyghues des Etages, Josselin, Pierre Joxe, Labarrère, Laborde, Pierre Lagorce, Larue, Lassère, André Laurent, Laurissergues, Lavielle, Lebon, Leenhardt, Maurice Legendre, Le Pensec, Le Sénéchal, Longeueue, Loo, Madrelle, Masse, Massot, Mauroy, Mermaz, Mexandeau, Claude Michel, Henri Michel, Mitterrand, Mollet, Naveau, Notebart, Philibert, Lucien Pignion, Pimont, Planeix, Poperen, Raymond, Saint-Paul, Sainte-Marie, Sauzedde, Savary, Séné, Spénale, Mme Thome-Patenôtre, MM. Vacant, Vals, Ver, Alain Vivien, Zuccarelli.

Le président du groupe,
GASTON DEFFERRE.

APPARENTÉS AUX TERMES DE L'ARTICLE 19 DU RÈGLEMENT

(2 membres.)

MM. Besson, Dubedout.

GROUPE COMMUNISTE

(73 membres.)

MM. Andrieux (Pas-de-Calais), Ansart, Arraut, Baillet, Ballanger, Balmigère, Barbet, Bardol, Barel, Barthe, Berthelot, François Billoux, Bordu, Bustin, Canacos, Carlier, Cermolacce, Chambaz, Mme Chonavel, M. Combrisson, Mme Constans, MM. Dalbera, Depietri, Ducloné, Dupuy, Duroméa, Dutard, Eloy, l'ajon, Léon Feix, Fiszbin, Frelaut, Garcin, Giovannini, Gosnat, Gouhier, Hage, Houël, Jans, Jourdan, Juquin, Kalinsky, Lamps, Paul Laurent, Lazzarino, Legrand, Le Meur, Lemoine, Leroy, L'Huillier, Lucas, Maisonnat, Marchais, Maton, Millet, Mme Moreau, MM. Nîlès, Odru, Porelli, Pranchère, Ralite, Renard, Rieubon, Rigout, Roger, Roucaute, Ruffe, Gilbert Schwartz, Tourné, Villa, Villon, Vizet, Claude Weber.

Le président du groupe,
ROBERT BALLANGER.

GROUPE DES RÉPUBLICAINS INDÉPENDANTS

(51 membres.)

MM. d'Aillières, Anthonioz, Beauguitte, Bettencourt, Bichat, Blanc, Boisdé, Christian Bonnet, Boursion, Boyer, Jean Brocard, de Broglie, Caillaud, Cattin-Bazin, Cazenave, Chamant, Chinaud, Couderc, Coulais, Bertrand Denis, Deprez, Destremau, Dijoud, Dominati, Ducray, Durieux, René Feit, Frédéric-Dupont, Gerbet, Giscard d'Estaing, Hamel, Icart, Michel Jacquet, Joanne, Malaud, Marcellin, Mathieu, Maujouan du Gasset, Mayoud, d'Ornano, Paquet, Pianta, Poniatowski, Renouard, Schnebelen, Simon, Soisson, Tissandier, de la Verpillière, Vitter, Voilquin.

Le président du groupe,
AIMÉ PAQUET.

APPARENTÉS AUX TERMES DE L'ARTICLE 19 DU RÈGLEMENT

(4 membres.)

MM. Baudis, Baudouin, Sablé, Pierre Weber.

GROUPE DES RÉFORMATEURS DÉMOCRATES SOCIAUX

(30 membres.)

MM. Abelin, Begault, Boudet, Bouvard, Jean Briane, Brochard, Caro, Daillet, Donnez, Dugoujon, Michel Duraffour, Mme Fritsch, MM. Gagnaire, Hausherr, Ihuel, Kiffer, Lecanuet, Martin, Médéric, Mesmin, Montagne, Müller, Péronnet, Pidjot, Rossi, Sanford, Schloesing, Servan-Schreiber, Stehlin, Zeller.

Le président du groupe,
MICHEL DURAFFOUR.

APPARENTÉS AUX TERMES DE L'ARTICLE 19 DU RÈGLEMENT

(4 membres.)

MM. Dronne, Ginoux, Max Lejeune, de Montesquiou.

GROUPE UNION CENTRISTE

(30 membres.)

MM. Achille-Fould, Audinot, Barberot, Barrot, Bénard (François), Bernard-Reymond, Beucler, Bourdellès, Brugerolle, Cerneau, Claudius-Petit, Commenay, Cornet, Desanlis, Duhamel, Fontanet, Fouchier, Forens, Gabriel, Godon, d'Harcourt, Hersant, Lelong (Pierre), Ligot, Méhaignerie, Ollivro, Partrat, Seiflinger, Stasi, Sudreau.

Le président du groupe,
EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

LISTE DES DÉPUTÉS N'APPARTENANT A AUCUN GROUPE

(13 membres.)

MM. Boudon, Brun, Césaire, Chazalon, Cornut-Gentille, Dousset, Drapier, Fouchet, Hunault, Jalton, Le Foll, Royer, Soustelle.